



Ministry for Foreign
Affairs of Finland

TRADE UNIONS AND TRADE

ANALYSE DES EFFETS DE LA ZONE DE
LIBRE-ÉCHANGE DU CONTINENT AFRICAIN (ZLECAF)
SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE
TRAVAIL AU TCHAD



Mars 2022

sask^{fi}



LRS Labour
Research
Service



**Ministry for Foreign
Affairs of Finland**

Auteur

Dr Aristide Mabali

Union des Syndicats du Tchad (UST)

Email: ustchad@yahoo.fr

Editorial team

ITUC Africa: Eric Manzi (Eric.Manzi@ituc-africa.org)

LRS: Trenton Elsley (trenton@lrs.org.za); Marie Daniel
(marie@lrs.org.za)

La recherche a été développée en coopération avec
l'Organisation régionale africaine de la Confédération
syndicale internationale (CSI-Afrique) et soutenue par le
Centre de solidarité syndicale de Finlande (SASK)

Conception et mise en page: Michael Lusaba







Table des matières

Sommaire	07
Introduction	08
1. Problématique et questions de recherche	09
2. Objectif de l'étude	10
3. Méthodologie	11
3.1. Recherche documentaire	11
3.2. Échanges avec des parties prenantes sélectionnées	11
3.3. Enquête de terrain	12
3.4. Atelier de présentation	12
Chapitre I : Revue de littérature sur les implications du libre-échange pour les travailleurs et les syndicats	13
1. Analyse des effets du commerce international sur les performances économiques	13
2. Création de zones de libre-échange	16
2.1. Effet de création ou de détournement du commerce	16
2.2. Zones d'intégration économique en Afrique	16
3. Syndicats, libre-échange et conditions de travail	18
3.1. Accords commerciaux et protection des droits des travailleurs	18
3.2. Free trade and workers' rights	18
Chapitre II : Le Tchad et le commerce extérieur	20
1. La situation socioéconomique du Tchad	20
1.1. Évolution de la production	20
1.2. La structure productive de l'économie tchadienne	22
1.3. La contribution des différents secteurs d'activités à la production	24
2. La structure d'échanges commerciaux du Tchad et son évolution	26
2.1. Ouverture commerciale au Tchad	26
2.2. La structure du commerce international	27



2.3.Implications de la structure du commerce international du Tchad	33
3. L'intégration commerciale au Tchad et ses implications pour la ZLECAF	34
3.1.L'intégration commerciale au Tchad	34
3.2.Le rôle de la ZLECAF dans l'intégration commerciale au Tchad	36
3.3.Analyse des incidences potentielles sectorielles de la ZLECAF au Tchad	37
Chapitre III : La ZLECAF et les conditions de travail au Tchad	39
1. La qualité du travail et ses implications pour la ZLECAF	39
2. Enquête sur les conditions de travail	40
2.1.Méthodologie de l'enquête	40
2.2.Couverture géographique	41
2.3. Unité d'observations	41
2.4.Technique d'échantillonnage	41
3. Analyse de données	41
3.1.Caractéristiques de la population	41
3.2.Liberté syndicale et protection du droit syndical	43
3.3.Conditions et qualité du travail	43
3.4.Gestion des conflits au travail	47
3.5.Inspection du travail et gestion de la relation employeurs-travailleurs	47
Conclusion et recommandations	48
Références bibliographiques	50
Annexes	51



Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des institutions/structures visitées	12
Tableau 2: Produit ayant le niveau d'ACR le plus élevé au Tchad	33
Tableau 3: Situation des concessions tarifaires de la CEMAC	36
Tableau 4: Répartition géographique des agents de terrain	40
Tableau 5: Proportion de personnes ayant une rémunération inférieure au SMIG	44

Liste des figures

Figure 1: Description de l'Indice de l'intégration régionale pour l'Afrique	17
Figure 2: Comparative change in GDP per capita (in constant 2015 dollars)	22
Figure 3: Structure de l'économie avant et après l'ère pétrolière	23
Figure 4: Part de l'emploi par secteur d'activité sur la période 1991-2019	24
Figure 5: Part du secteur agricole dans le PIB (en %)	25
Figure 6: Evolution du taux d'ouverture commerciale (1960-2020)	27
Figure 7: Répartition des exportations (hors pétrole) par continent (en %)	28
Figure 8: Principaux partenaires à l'exportation hors pétrole du Tchad (en millions de francs CFA)	29
Figure 9: Partenaires à l'exportation du bovin	29
Figure 10: Partenaires à l'exportation d'oléagineux et de fruits	29
Figure 11: Répartition des importations par continent	31
Figure 12: Principaux partenaires du Tchad à l'importation	32
Figure 13: Partenaires à l'importation du sucre	32
Figure 14: Partenaires à l'importation des médicaments	32
Figure 15: Partenaires à l'importation du ciment	33
Figure 16: Partenaires à l'importation de la farine	33
Figure 17: IIRA dans la CEEAC et la CEN-SAD	34
Figure 18: IIRA du Tchad dans la CEEAC et dans la CEN-SAD	35
Figure 19: Caractéristiques de la population enquêtée	41
Figure 20: Taux de consentement à l'emploi	43
Figure 21: Détention de contrat de travail selon certaines catégories d'enquêtés	45
Figure 22: Conditions de travail relatives aux congés et l'accès à l'assurance	46
Figure 23: Les différents risques auxquels sont exposés les travailleurs	46



Liste des annexes

Annexe 1: Structure de la production nationale (en %)	51
Annexe 2: Contribution des branches à la croissance du PIB	51
Annexe 3: Partenaires à l'importation et à l'exportation par les CER	52
Annexe 4: Questionnaire individuel	53
Annexe 5: Questionnaire pour l'Inspection du travail	58



Liste des abréviations et sigles

ACR	Avantage comparatif révélé
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ASCE	Annuaire des statistiques du commerce extérieur
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAD	Banque africaine de développement
BNT	Barrières non tarifaires
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communautés économiques régionales
CNS	Comités nationaux de suivi sur les barrières non tarifaires
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CST	Compagnie Sucrière du Tchad
DSA	Direction de la statistique agricole
FMI	Fonds monétaire international
IIRA	Indice de l'intégration régionale en Afrique
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
MCT	Manufacture des cigarettes du Tchad
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
SISI	Stratégie d'industrialisation par substitution aux importations
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UMEOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
WDI	Indicateurs de développement dans le monde
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette étude examine les effets potentiels de la ZLECAF sur les conditions de vie et de travail au Tchad. L'objectif principal est d'analyser comment la mise en œuvre de la ZLECAF interagira avec la structure productive et les flux commerciaux du Tchad avec ses partenaires et leurs implications pour les travailleurs et les syndicats. En particulier, selon la littérature, la mise en œuvre de la ZLECAF est susceptible de conduire à l'expansion de certains secteurs d'activité en raison de leurs avantages comparatifs révélés et au déclin d'autres en raison de leur faible compétitivité, ce qui entraînera une réallocation sectorielle de la main d'œuvre.

Pour ce faire, la méthodologie mobilisée est basée sur:

- (i) une revue de littérature;
- (ii) des échanges avec certaines parties prenantes; et
- (iii) une collecte de données auprès des travailleurs et des inspections du travail.

L'analyse de données disponibles montre qu'à l'heure actuelle, la mise en œuvre de la ZLECAF est peu susceptible de dynamiser les échanges commerciaux du Tchad avec les États parties en raison des insuffisances constatées en termes de complémentarité productive et de déficit en infrastructures. Il convient de rappeler que ces insuffisances expliquent déjà le faible niveau des échanges du Tchad avec les pays de la CEEAC et de la CEN-SAD, deux CER dont le Tchad est membre. Il s'agit des défis structurels que le pays doit surmonter s'il espère bénéficier de la mise en œuvre de la ZLECAF. De plus, les barrières non tarifaires (insécurité et corruption) sont des composantes importantes du coût du commerce entre le Tchad et ses partenaires frontaliers et sont susceptibles de limiter l'impact de la ZLECAF sur le commerce intrarégional.

Par ailleurs, l'analyse basée sur les avantages comparatifs a révélé que le Tchad pourrait miser sur le coton, le pétrole brut ou les minéraux bitumeux, le bétail et ses dérivés (cuirs et peaux), les matières premières d'origine végétale et l'or afin de bénéficier de la mise en œuvre de la ZLECAF. En d'autres termes, ces produits ont un fort potentiel d'exportation et pourraient se développer avec la mise en œuvre effective de la ZLECAF. En ce qui concerne les matières premières d'origine végétale, les études disponibles ont identifié les secteurs du cuir, de la gomme arabique, du sésame, de l'oignon, de l'ail, du blé, de la canne à sucre,

du riz, de la spiruline, du textile, du natron, des dattes, de l'arachide et du karité comme de véritables pôles économiques de compétitivité. En revanche, les secteurs exposés à l'effet des importations tels que le sucre, le ciment et la farine pourraient décliner si des politiques d'amélioration de la productivité de ces secteurs ne sont pas mises en œuvre par les autorités du pays.

Les données d'enquête ont mis en évidence les faits suivants

- i) une faible syndicalisation des travailleurs dans les trois provinces d'observation (N'Djamena, Ouaddaï et Logone Oriental) en raison principalement d'un problème de communication des organisations syndicales et du manque d'intérêt des travailleurs ;
- (ii) une faible protection sociale des travailleurs (niveau du salaire, contrat de travail, horaires de travail, assurance maladie et congés),
- (iii) les principaux risques auxquels sont exposés les travailleurs sont la poussière, les bruits, les températures extrêmes et la fumée avec un faible taux de protection contre ces risques;
- (iv) les catégories méritant une attention particulière en matière de protection sociale sont les secteurs tertiaire et primaire, les travailleurs indépendants, la province du Ouaddaï et la capitale N'Djamena ne se distinguant pas significativement des autres provinces; et
- (v) le mode de résolution de conflits du travail est le règlement à l'amiable avec un faible rôle de l'inspection du travail en raison des ressources humaines et matérielles limitées.



INTRODUCTION

La contribution du libre-échange aux performances sociales et économiques des pays a alimenté un certain nombre de divergences d'ordre théorique, empirique, économique, politique, géopolitique et idéologique. Les politiques commerciales mises en œuvre par les pays en développement ont été influencées par ces différentes dimensions du libre-échange. Ainsi, ces pays ont connu deux catégories de politiques commerciales, ayant l'objectif principal de favoriser l'industrialisation de leur tissu économique : la Stratégie d'industrialisation par substitution aux importations (SISI) et la promotion des exportations. Les résultats ont été mitigés, renforçant la controverse autour sur le type de politiques commerciales à mettre en œuvre.

Afin de protéger les industries naissantes dans les pays africains nouvellement indépendants, la tendance dominante était à la SISI. L'argument en faveur de la protection des industries naissantes résidait dans l'effet d'apprentissage ou le concept de « learning by doing » selon lesquelles les firmes intérieures doivent payer les coûts de l'entrée sur les marchés étrangers. La SISI a été un échec en raison principalement en raison des distorsions créées par l'intervention de l'État, des déséquilibres de la balance des paiements, obérant la soutenabilité de la dette souveraine et les lacunes du marché. Ainsi, ces politiques se sont traduites par des crises macroéconomiques majeures et la crise de la dette du début des années 1980, entraînant leur abandon même si certains pays maintiennent encore des taux de protection assez élevés.

Légitimées par les travaux pionniers d'Adam Smith et les résultats des études empiriques établissant une relation causale positive entre ouverture commerciale et croissance économique¹, les politiques d'ouverture ont été populaires de la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1990. Ce changement de paradigme s'inscrit dans la lignée du Consensus de Washington. Pour les pays africains, cette nouvelle donne se traduit par, soit la création des Communautés économiques régionales (CER), soit à la redynamisation des anciennes, dans l'esprit du Traité d'Abuja de 1991. Cette dynamique a été motivée par trois principaux arguments :

(i) l'extension progressive du libre-échange ;

(ii) l'accroissement des capacités régionales de négociations multilatérales pour promouvoir le libre-échange; et

(iii) la préparation à la création d'une zone de libre-échange continentale. Cependant, ces politiques d'ouverture vont montrer leurs limites dans l'amélioration des conditions de vie des pays en développement (PED) et les contestations vont se multiplier.

Ainsi, à la fin des années 1990, naissent les mouvements altermondialistes. Selon ces mouvements, les politiques de libre-échange conduisent à l'appauvrissement des paysans dans les PED à travers la création des « ateliers clandestins » et le « nivellement vers le bas » des salaires, des normes environnementales et de travail. Les résultats des études empiriques² vont renforcer les arguments des protestataires. Ces contestations vont être menées lors des rencontres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) au début des années 2000.

Par ailleurs, il convient de rappeler que d'autres questions, non moins pertinentes, s'invitent dans le débat sur l'impact du libre-échange sur les performances socioéconomiques des nations. En particulier, il s'agit des implications du libre-échange pour les travailleurs et les organisations syndicales. Bien que les publications qui embrassent ce domaine soient limitées, la littérature sur le sujet s'est intéressée à quatre canaux par lesquels les travailleurs et les organisations syndicales sont affectés par l'intégration économique, à savoir :

1 Pour plus d'information, voir Michaely (1977), Kormendi et Meguire (1985), Dollar (1992), Ben David (1993) Edwards (1993), Sachs et Warner (1995), Frankel et Romer (1999).

2 Voir Rodrik et Rodriguez (1999) ; Dollar (1992) ; Ben David (1993), Sachs et Warner (1995) ; Edwards (1998).



- (i) le pouvoir de négociations collectives et la protection sociale des travailleurs dans un contexte de libéralisation des échanges;
- (ii) le libre-échange et la convergence des normes du travail;
- (iii) la migration économique associée à la libre circulation des personnes; et
- (iv) les effets distributifs sectoriels du libre-échange sur le bien-être des travailleurs.

Ainsi, la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), aboutissement du processus d'intégration des économies africaines dont la base est constituée par les 8 CER que compte l'Afrique, ne peut pas se faire sans la prise en compte de ces différentes implications du libre-échange pour les travailleurs et les organisations syndicales.

1

Problématique et questions de recherche

Le 1er janvier 2021, la ZLECAf est entrée en vigueur, après avoir été adoptée en 2012 par les chefs d'États africains dans le cadre de l'Union Africaine. La ZLECAf vise à promouvoir le développement économique en accélérant la croissance du commerce intra-africain et en renforçant la voix commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales. La principale hypothèse est que la suppression des barrières tarifaires stimulera la croissance commerciale d'au moins 53%, tandis que l'élimination des barrières non tarifaires pourrait multiplier par deux le commerce intra-africain. Vu sous cet angle, la ZLECAf constitue un instrument par excellence pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de la ZLECAf devrait se traduire par l'adoption de six (06) protocoles, à savoir:

- le protocole sur le commerce des marchandises;
- le protocole sur le commerce des services;
- le protocole sur la concurrence ;
- le protocole sur l'investissement;
- le protocole sur la propriété intellectuelle; et
- le protocole sur le commerce électronique.

Pour l'instant, seuls les 2 premiers protocoles sont disponibles, les 4 derniers étant encore en négociation.

Par ailleurs, il convient de signaler que de nombreuses voix se soulevées pour dénoncer le caractère non inclusif du processus de négociations de la ZLECAf. En effet, seuls les États ont pris part à ce processus de négociations, excluant le secteur privé, les chercheurs, la société civile, etc. En particulier, l'exclusion des syndicats de ce processus est problématique pour les droits des travailleurs. D'ailleurs, la ZLECAf ne prévoit pas un protocole sur la protection sociale, limitant sa capacité à améliorer les conditions de vie des travailleurs. En conséquence, cette dimension manquante justifie légitimement l'engagement des organisations syndicales dans ce processus pour la prise en compte des droits des travailleurs.

Sur le fond, aucune analyse n'a été faite sur les effets distributifs sectoriels de la ZLECAf. En effet, la littérature soutient que le commerce international augmente l'efficacité, mais redistribue également les revenus, créant des gagnants et des perdants (Stolper et Samuelson, 1941 ; Artuc, 2021). Autrement dit, le libre-échange modifie les revenus et les opportunités d'emplois. Il est entendu du libre-échange une baisse de revenus des travailleurs du secteur et des compétences exposés à l'importation, et une hausse des revenus des travailleurs du secteur et des compétences exposés à l'exportation. Ainsi, la mise en œuvre de la ZLECAf se traduira pour chaque pays membre par l'expansion de certains secteurs et par le déclin d'autres.

Enfin, il convient de noter que certains secteurs sont plus exposés aux risques du travail que d'autres. Les statistiques disponibles montrent que les travailleurs des secteurs des mines, forêts, construction et l'agriculture sont exposés aux plus grands risques. Beaucoup d'entre eux sont victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles entraînant invalidité et décès prématuré sans avoir de garanties sur leur sécurité sociale. En termes d'implication, ces secteurs auront besoin d'une protection sociale plus importante que les autres.

Ce constat montre que les effets potentiels de la ZLECAf sur les travailleurs varient selon les secteurs d'activité. De même, les travailleurs ne sont pas exposés aux mêmes risques professionnels selon les secteurs. Cette étude examine donc les effets potentiels de la ZLECAf sur les conditions de vie et de travail au Tchad. En particulier, elle analyse, sur la base des données disponibles, les secteurs de l'économie tchadienne qui se développeront à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf. Elle s'intéresse aux conditions de travail et les questions relatives aux droits syndicaux dans ces secteurs afin d'en identifier les risques.

Le choix de ce thème se justifie par:

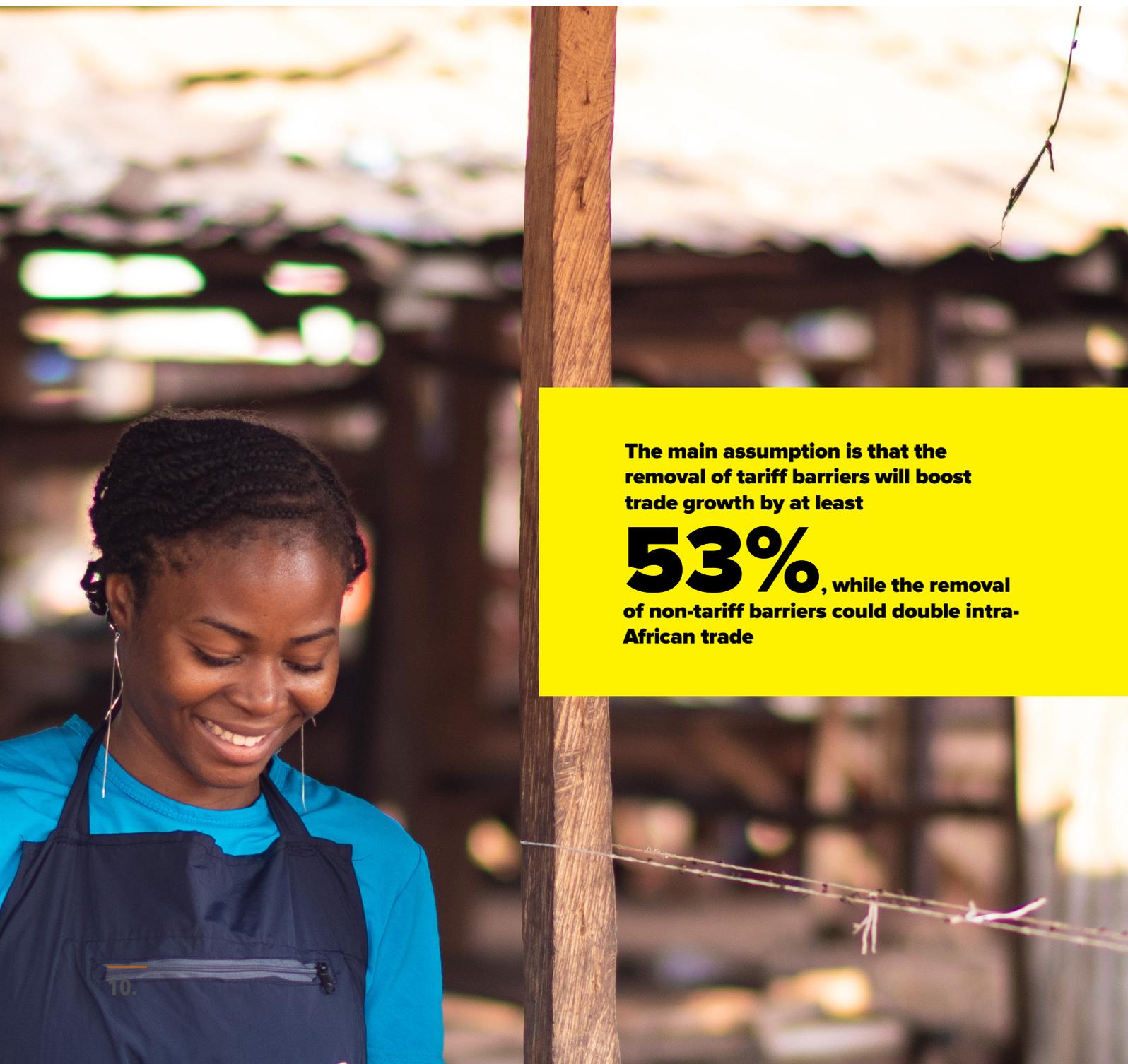
- (i) à notre connaissance, aucune étude n'a été réalisée sur ce sujet au Tchad;
- (ii) elle permettra aux syndicats et au gouvernement d'avoir une meilleure connaissance des perdants et des gagnants de la ZLECAF en vue de mettre en place une éventuelle politique d'indemnisation;
- (iii) elle fournira aux syndicats du Tchad un outil de plaidoyer pour l'anticipation et le suivi des droits syndicaux;

- (iv) l'étude comblera le manque de données sur les risques professionnels sectoriels prioritaires; et
- (v) l'étude permettra de s'interroger sur la qualité du travail à travers la protection sociale des travailleurs au Tchad.

2

Objective of the study

L'objectif de la présente recherche est d'analyser les effets potentiels de la ZLECAF sur les conditions de vie et de travail au Tchad.



The main assumption is that the removal of tariff barriers will boost trade growth by at least

53%, while the removal of non-tariff barriers could double intra-African trade



Plus précisément, cette étude vise à :

- Analyser les effets distributifs de la ZLECAf sur l'économie tchadienne;
- Développer un cadre analytique où la diversification de l'économie tchadienne interagit avec l'impact de la ZLECAf;
- Identifier les risques liés au travail dans les secteurs potentiellement en expansion en raison de la mise en œuvre de la ZLECAf;
- Renforcer la compréhension des syndicats sur les défis de la ZLECAf au Tchad;
- Fournir aux syndicats un outil de plaidoyer pour la prise en compte de la protection sociale des travailleurs dans la mise en œuvre de la ZLECAf;
- Fournir des éléments contextuels dans la production de la note de position syndicale en lien avec la mise en œuvre de la ZLECAf.

3

Méthodologie

L'étude des effets potentiels de la ZLECAf sur les conditions de vie et du travail des employés au Tchad utilise une méthodologie basée sur:

- (i) une revue de littérature (théorique et empirique);
- (ii) des échanges avec des parties prenantes sélectionnés;
- (iii) la collecte de données auprès des travailleurs et des inspections du travail; et
- (iv) l'organisation d'un atelier de présentation du rapport d'études.

3.1. Recherche documentaire

Cette étape a permis de faire le point sur la littérature relative aux effets du libre-échange et à ses implications pour les travailleurs et les organisations syndicales. Cette revue a pour objectif d'analyser la dynamique des liens causaux théoriques et empiriques entre les politiques d'ouverture et les performances économiques et sociales des pays et de d'identifier les implications pour les travailleurs et les syndicats.

Ensuite, cette revue documentaire est basée sur l'utilisation des données des rapports sur les statistiques du commerce extérieur du Tchad et de l'Indice d'intégration régionale pour l'Afrique (IIRA). Les rapports sur les statistiques du commerce extérieur ont permis d'analyser la composition et l'évolution des flux commerciaux (importation et exportations) du Tchad. Les données de l'IIRA sont analysées pour identifier les facteurs susceptibles d'affecter les flux commerciaux intra-africains en interaction avec la levée des barrières tarifaires associées à la mise en œuvre de la ZLECAf.

Enfin, la revue documentaire est basée sur l'exploitation des huit (08) conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ratifiées par le Tchad. Ces conventions ont permis d'élaborer les questionnaires utilisés pour la collecte de données sur le terrain.

3.2. Exchanges with selected stakeholders

Bien que le Ministère du Commerce et de l'Industrie soit le principal acteur dans la négociation et la mise en œuvre de la ZLECAf au Tchad, d'autres institutions/structures sont également directement concernées. L'objectif des échanges avec ces différentes parties prenantes est de:

- (i) recueillir les avis des services techniques relatifs à la mise en œuvre de la ZLECAf et de ses impacts sur le Tchad;
- (ii) avoir un aperçu du processus de négociations de la ZLECAf; et
- (iii) connaître le niveau d'information dont disposent les opérateurs économiques

Le tableau 1 présente les structures rencontrées.



Tableau 1: Liste des institutions/structures visitées.

Institutions/Structures	Directions/Division
Ministère du Commerce et de l'Industrie	Direction générale technique du commerce et Direction de la promotion du secteur privé
Services techniques	Comité national de négociation de la ZLECAF, Sous-Comité des barrières non tarifaires et Tribunal de commerce de N'Djaména
Opérateurs économiques	Chambre de Commerce, d'Industries, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat du Tchad et Conseil National du Patronat Tchadien
Sociétés civiles	Union des syndicats du Tchad et Organisation des consommateurs du Tchad

Ces échanges ont révélé un faible niveau d'information des principaux acteurs, à savoir les opérateurs économiques et les syndicats. A ce stade, la ZLECAF semble être l'apanage du ministère en charge du commerce et du comité national de négociations de la ZLECAF. Toutefois, les échanges ont permis de comprendre qu'une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF est en cours de validation pour le début de l'année 2022.

Enfin, il convient de rappeler que ces échanges ont été renforcés par la participation du chercheur en charge de la présente étude à l'atelier de sensibilisation des organisations syndicales sur la ZLECAF, organisé par l'Union des syndicats du Tchad dans le cadre du présent projet et de l'atelier national d'information sur la ZLECAF, organisé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

3.3. Enquête de terrain

Afin de comprendre les conditions de vie et de travail dans les secteurs potentiellement expansionnistes avec la mise en œuvre de la ZLECAF, une enquête de terrain a été organisée. Pour ce faire, deux types d'outils de collecte ont été développés sur la base des conventions fondamentales de l'OIT. Il s'agit du questionnaire adressé aux travailleurs et de celui adressé aux inspections du travail. Il convient de rappeler que l'enquête a été réalisée dans trois villes du pays que sont N'Djaména (capitale), Moundou (ville économique) et Abeché (ville frontière avec le Soudan et la Lybie).

3.4. Atelier de présentation

L'atelier de présentation visera à recueillir les points de vue des différentes parties prenantes afin d'enrichir la qualité du rapport final. En particulier, les recommandations et implications de l'étude pour les travailleurs et les organisations syndicales seront discutées.

Le présent rapport est structuré comme suit:

- » le **premier chapitre** est consacré à la revue de littérature sur le lien entre le libre-échange et les performances socioéconomiques et leurs implications pour les travailleurs et syndicats ;
- » le **chapitre 2** analyse les flux commerciaux du Tchad avec ses principaux partenaires en lien avec la mise en œuvre de la ZLECAF, et le dernier chapitre est consacré à l'analyse de données de terrain.





CHAPITRE I: REVUE DE LITTÉRATURE SUR LES IMPLICATIONS DU LIBRE-ÉCHANGE POUR LES TRAVAILLEURS ET LES SYNDICATS

Depuis les travaux pionniers de Smith (1776) et Ricardo (1817), le libre-échange est considéré comme une source de prospérité économique au même titre que d'autres déterminants de création de richesse. Des travaux aussi bien théoriques qu'empiriques ont été mobilisés pour établir des liens causaux entre le libre-échange et les performances économiques et sociales des pays, identifiant divers canaux de transmission. Les résultats de ces travaux ont orienté différents types de politiques commerciales implémentées par les pays en développement.

Bien que les liens entre le libre-échange et les performances économiques et sociales soient bien documentés dans la littérature, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de consensus quant au sens de cette relation. En effet, Clemens et Williamson (2001) ont montré, sur la base d'une étude économétrique portant sur plus d'un siècle (1875-1997) de relations économiques internationales qu'il n'existe nulle règle d'or en matière de politiques commerciales et que le protectionnisme peut tout aussi bien être associée à forte croissance économique que le libre-échange (Sapir, 2007). Cette étude met donc en exergue l'importance des spécificités pays et régions dans la relation entre ces deux variables (Frankel et Romer, 1999).

Ce chapitre analyse, sur la base de la littérature théorique et empirique, la relation entre le libre-échange et les performances économiques et sociales des pays. Puis, il dégage les implications pour les travailleurs et les organisations syndicales.

1

Analyse des effets du commerce international sur les performances économiques

Le libre-échange a alimenté un certain nombre d'évidences partagées aussi bien dans la communauté des chercheurs que des praticiens du développement. Le rôle du libre-échange dans la création de richesse a évolué dans le temps.

Cette évolution, bien que basée pour la plupart du temps sur des évidences empiriques, a été aussi influencée par des positionnements politiques, géopolitiques et idéologiques. En effet, les travaux précurseurs de Smith (1776) sur la nature et les causes de la richesse et ceux qui ont suivi (Ricardo, 1817 ; Michaely, 1977 ; Kormendi et Meguire, 1985, Dollar, 1992 ; Sachs et Warner, 1995 ; Frankel et Romer, 1999) ont mis en exergue l'existence d'un lien positif entre ouverture commerciale et performances économiques. Basés sur les théories des avantages absolus et comparatifs, ces travaux ont identifié trois canaux principaux de transmission que sont

- l'élargissement du marché intérieur à travers de nouveaux débouchés;
- l'accroissement de l'offre d'inputs; et
- la diffusion technologique.

D'autres canaux telles que la paix (Fontanel, 2014) et la démocratie (López-Córdova et Meissner, 2005, 2008) sont considérés. La principale implication de ces travaux est la mise en œuvre des politiques en faveur de l'intégration économique. Il s'agit de la thèse hétérodoxe ou optimiste (Ekodo et Ngomsi, 2017). L'élargissement du marché intérieur induit par le libre-échange est relatif au fait que les consommateurs et producteurs ont accès à des biens et services qui ne sont pas produits sur le marché domestique. Ces biens et services sont également bon marché du fait de l'effet concurrence qui est bénéfique pour les consommateurs. L'effet concurrence, en éliminant les entreprises moins compétitives, a également une influence



positive sur la production individuelle des entreprises. Il en résulte des économies d'échelle pour les entreprises. Ainsi, par ce canal, il est établi une relation positive entre le libre-échange et la croissance économique à travers une allocation efficace des facteurs de production. Il s'agit de la thèse des avantages comparatifs, défendue par les travaux pionniers sur le sujet.

Aussi, le libre-échange assure l'approvisionnement d'une gamme variée de facteurs de production ou de consommations intermédiaires. L'accès à une gamme variée de facteurs de production offre la possibilité aux entreprises de bénéficier de l'efficacité dans le processus de production résultant d'une meilleure combinaison productive (Ethier, 1982). Le canal de l'accroissement de l'offre d'intrants supplante la thèse des avantages comparatifs car les entreprises ont besoin d'une variété d'intrants combinant aussi bien les produits primaires et les biens intermédiaires que les produits finaux (Grossman et Helpman, 1991 et Aghion et Howitt, 1992). Il en résulte une spécialisation des entreprises sur des segments de processus de production, entraînant une production différenciée. D'ailleurs, la mise en

œuvre de la ZLECAf s'appuie en partie sur cette hypothèse où l'élimination des barrières au commerce permettrait de créer une zone de valeur régionale.

Enfin, depuis les révolutions industrielles, le changement technologique a été identifié comme une source fondamentale de la croissance économique et du bien-être (Landes, 1969). Le fondement théorique de cette thèse est basé sur le modèle néoclassique de la croissance (Ramsey, 1928, Solow, 1956, Swan, 1956, Cass, 1965 et Koopmans 1965). Par ailleurs, le commerce international est associé à la diffusion technologique car les produits importés incorporent les technologies des pays d'origine. Le mécanisme sous-jacent est connu sous le concept de l'apprentissage par la pratique (learning-by-doing). Ainsi, le canal du transfert technologique associé au libre-échange a servi d'éléments de justification du commerce Nord-Sud.

Cependant, la thèse orthodoxe ou pessimiste soutient l'idée que l'ouverture commerciale affecte négativement les performances économiques et sociales. Cette thèse a vu le jour vers la fin des années 1990 en raison des impacts sociaux des politiques d'ouverture dans certains pays en



développement, comme en atteste l'échec des négociations de l'OMC dites « cycle de Doha ». En outre, les résultats des études empiriques, mettant en exergue une relation positive entre l'ouverture commerciale et la croissance économique, vont être critiqués sur la base des approches méthodologiques mobilisées, la mesure adéquate de l'ouverture commerciale et des canaux par lesquels le libre-échange affecte les performances économiques. En particulier, l'étude de Rodrik et Rodriguez (1999) a remis en cause les résultats de plusieurs études établissant un lien positif entre libre-échange et croissance économique. En termes d'implication politique, un courant altermondialiste a vu le jour.

Il convient de rappeler que pour les PED, cette thèse a été défendue dans les 1950 par Prebisch (1964) et Singer (1950). En effet, le modèle Prebisch-Singer, basé sur la théorie de la dégradation des termes de l'échange, postule l'hypothèse que les pays du sud appelés « périphérie » exportent des produits faibles en intensité capitaliste et importent des pays du nord, dits « centre », des produits à forte intensité capitaliste. A termes, cette situation conduirait à une baisse inéluctable des prix des produits exportés par les pays de la périphérie et ce en faveur des prix des produits industrialisés exportés par les pays du centre. La conséquence de cette dégradation perpétuelle des prix de produits primaires est la baisse de pouvoir d'achat que doivent faire face les pays du sud.

De nombreux travaux empiriques expliquent l'absence de relation et la relation négative entre le commercial international et la croissance économique dans les PED par une spécialisation de ces pays sur des secteurs faiblement technologiques. En effet, Rodriguez et Rodrik (1999), Rodrik (2001) et Stiglitz (2004) montrent que les PED ne peuvent pas tirer profit de l'ouverture commerciale en raison de la structure de leurs économies mal adaptée et moins outillée pour faire face aux assauts des économies développées.

Cependant, une brèche a été ouverte dans la littérature en suggérant un effet conditionnel de l'ouverture commerciale sur la croissance (Matthias et Koeniger, 2015). L'idée est de dire que, pour bénéficier du commerce international, les PED doivent diversifier leur tissu économique et créer des chaînes de valeur.

Ces différents résultats ont conduit les PED à expérimenter deux principaux types de politiques commerciales : la substitution des importations et la promotion des exportations. L'argument en faveur de la protection des industries naissantes réside dans l'effet d'apprentissage ou

le « learning by doing » où les firmes domestiques doivent défrayer les coûts pour pénétrer les marchés à l'étranger. Il s'agit de la thèse du protectionnisme éducateur. La stratégie d'industrialisation par la substitution des importations a été un échec en raison principalement des distorsions créées par les interventions de l'Etat et les lacunes du marché. En outre, cette stratégie est accompagnée par des rationnements de devises menant à des crises macroéconomiques et la crise de la dette du début des années 1980. Face à l'échec de la première génération des politiques commerciales, les PED ont changé de paradigme en mettant en œuvre des politiques tournées vers l'ouverture des économies où les exportations des produits à fort coefficient de travail sont considérées comme source de réduction de la pauvreté. Cette libération a contribué à créer des « ateliers de pressurage » et conduit à une « course vers le bas » des salaires, des normes de travail et des effets néfastes sur l'environnement. Les protestations conduites par les mouvements altermondialistes lors des rencontres de l'OMC au début des années 2000 sont basées sur l'idée que le libre-échange est nuisible aux travailleurs des pays en développement et des nations industrialisées.

Par ailleurs, d'autres auteurs ont établi une relation entre l'intégration commerciale et la paix, il s'agit de la thèse du « doux commerce » qui aurait un « effet naturel de porter à la paix » de Montesquieu (Martin et al., 2006 ; Fontanel, 2014). Toutefois, il ressort de la littérature une relation ambiguë entre l'intégration commerciale et la récurrence des conflits. Cette ambiguïté est basée sur le fait que la croissance exponentielle du commerce observée au 20ème siècle n'est pas associée à une baisse des conflits. D'un côté, l'effet pacificateur du commerce est fondé sur l'idée que le commerce entre deux pays augmente le coût d'opportunité d'une guerre bilatérale. En effet, un conflit entre deux pays, en détruisant les infrastructures et en affaiblissant la confiance entre les agents économiques nationaux et étrangers, rend coûteux le commerce entre ces pays. Autrement dit, plus le niveau des échanges commerciaux entre deux pays est élevé, plus ces pays ont intérêt à pacifier leur relation. D'où la nécessité de préserver la paix pour exploiter les gains associés au commerce. D'un autre côté, le commerce multilatéral, en diversifiant les partenaires commerciaux et en réduisant les dépendances économiques entre pays, est susceptible de diminuer le coût d'opportunités des conflits. Ainsi, le commerce a un effet contradictoire sur les conflits selon qu'il s'agit d'une expansion bilatérale ou multilatérale du commerce.



2

Création de zones de libre-échange

La création de zones de libre-échange, bien qu'étant un vieux sujet de débat, a été relancée dans les années 1990 avec le consensus de Washington. La justification théorique de la création des zones de libre-échange est double. D'une part, la mondialisation est associée à l'émergence de grandes économies. D'autre part, l'instabilité économique mondiale induite par la mondialisation a renforcé la vulnérabilité économique des petites économies, plus exposées que les autres aux chocs externes. Il est donc dans l'intérêt des pays de s'unir pour non seulement bénéficier du libre-échange, mais aussi pour réduire leur vulnérabilité dans un monde globalisé.

Par ailleurs, la création de zones de libre-échange vise à créer des marchés plus vastes et attractifs, de relier les pays enclavés aux marchés internationaux et de soutenir le commerce intra régional. Elle est vue comme une réponse à :

- (i) la croissance démographique (forte demande domestique);
- (ii) faible diversification économique dans les PED; et
- (iii) tendance à la hausse des prix des produits alimentaires.

Il convient de souligner que la création de zones de libre-échange est la première phase du processus d'intégration régionale (Hugon, 2007).

2.1. Effet de création ou de détournement du commerce

Il convient de rappeler que deux effets distincts sont attendus dans la mise en œuvre des accords de libre-échange :

- (i) l'effet de création du commerce et
- (ii) l'effet de détournement du commerce.

L'effet de création du commerce intervient lorsque la réduction ou la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires entraîne une augmentation du volume des échanges commerciaux entre les pays partenaires d'un accord de libre-échange en raison de la baisse des prix des biens et services échangés (Viner, 1950 ; Frankel et Rose, 2002 et Martens, 2005). Il s'agit d'un effet positif car la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires est susceptible d'augmenter le niveau des échanges entre les pays de la zone commerciale commune.

D'autre part, l'effet de détournement de commerce s'explique par la préférence d'un fournisseur qui n'est pas

compétitif en termes réels en raison de son statut d'État partie. En d'autres termes, cet effet se produit lorsque l'augmentation des échanges entre les parties à un accord se fait au détriment d'un pays tiers qui, si tous les pays étaient traités de la même manière, serait celui dont les importations coûteraient le moins cher. Cet effet est négatif car le commerce est détourné vers le pays partenaire et entraînerait une diminution du bien-être.

Plusieurs études empiriques semblent indiquer un effet de création du commerce. En particulier, ces études se sont intéressées aux accords de libre-échange nord-américain (Gould, 1998 ; Kruger, 1999 ; Clausing, 2001 et Head et Ries, 2004). Toutefois, ces études ont été critiquées sur la base des faiblesses des modèles empiriques utilisés. Par ailleurs, la tendance s'oriente vers un effet conditionnel de création de commerce dans les zones de libre-échange. En effet, l'effet de création du commerce dépend d'un certain nombre de facteurs que sont le degré initial d'échanges entre les Etats membres, la complémentarité productive, l'existence d'infrastructures transfrontalières, l'existence d'autres formes d'intégration économique, etc. Par exemple, Frankel et Rose (1999) ont montré, en analysant les échanges commerciaux entre 200 pays, que l'appartenance à une union monétaire permet de tripler le commerce entre les Etats membres.

2.2. Les zones d'intégration économique en Afrique

Dans le sillage des politiques d'ouverture et de promotion des exportations et dans l'esprit du Traité d'Abuja de 1991, on a assisté, soit à la création des communautés économiques régionales (CER), soit à la redynamisation d'anciennes CER. Cette dynamique a été motivée par trois principaux arguments :

- (i) l'extension progressive du libre-échange;
- (ii) l'accroissement des capacités régionales de négociations multilatérales de promotion du libre-échange; et
- (iii) la préparation à la création d'une zone de libre-échange continentale.

En outre, ces CER sont vues comme un instrument d'harmonisation des politiques économiques, fiscales et industrielles des pays membres. Ainsi, la création ZLECAf est l'aboutissement du processus d'intégration des économies africaines dont la base est constituée par les 8 CER que compte l'Afrique.



Ainsi, la création ZLECAF est l'aboutissement du processus d'intégration des économies africaines dont la base est constituée par les 8 CER que compte l'Afrique.

Afin d'évaluer les performances de ces CER, la Banque Africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CENUA) ont mis en place l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA). Il s'agit d'un indicateur multidimensionnel qui met en évidence l'intégration dans cinq dimensions:

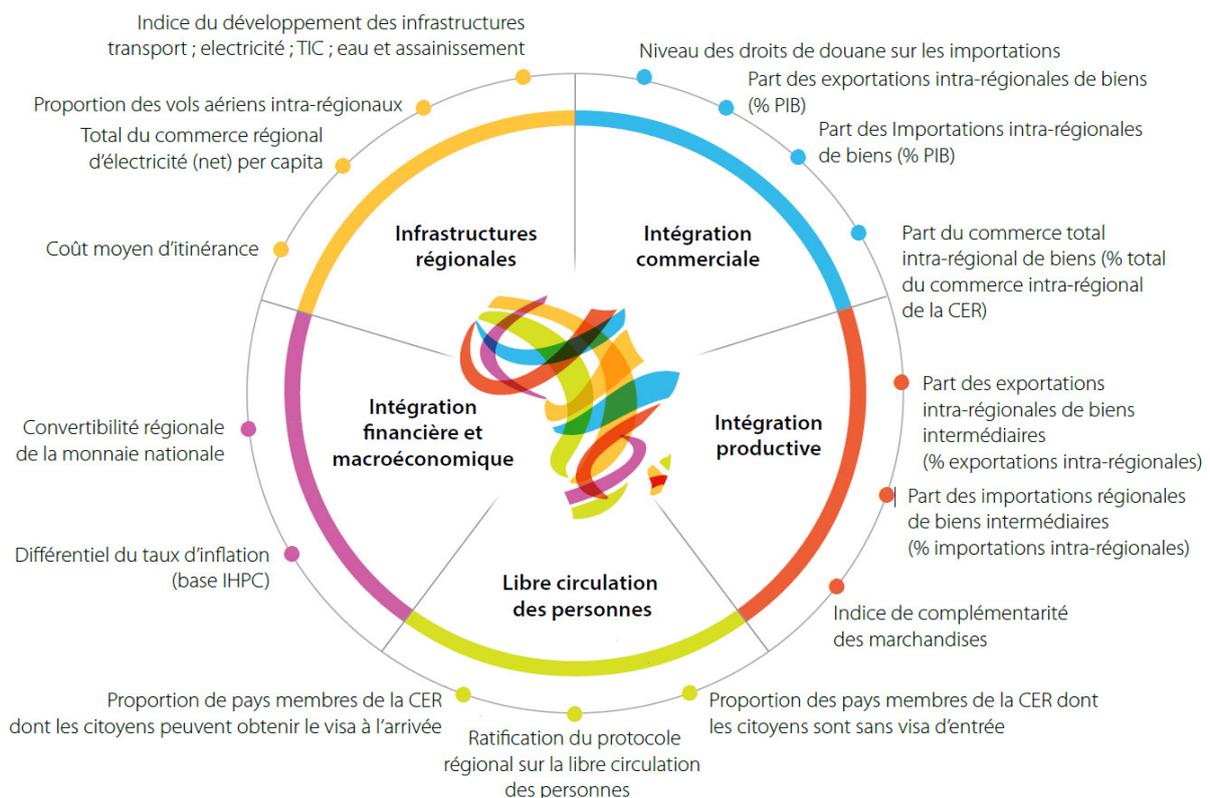
- (i) le commerce;
- (ii) la production;
- (iii) l'infrastructure;
- (iv) la macroéconomie ; et
- (v) la libre circulation des personnes.

L'approche méthodologique utilisée est celle de l'analyse en composante principale. Le graphique ci-dessous décrit en détail les différentes composantes de l'IIRA.

En 2019, l'IIRA montre que le niveau d'intégration générale du continent demeure bas, avec un score moyen de 0,327 sur 1. L'intégration est notamment faible pour les dimensions productive et infrastructurelle, lesquelles sont à la base du fonctionnement des autres dimensions de l'intégration régionale. Autrement dit, ces CER ne peuvent bénéficier des zones de libre-échange que si les faiblesses relevées dans les dimensions productives et infrastructurelles sont adressées. Ce constat est valable pour l'ensemble des 8 CER que compte l'Afrique. Par ailleurs, il convient de signaler que l'ensemble des CER s'en sortent mieux dans les dimensions macroéconomiques et la libre circulation de personnes.

Figure 1: Description de l'Indice de l'Intégration Régionale pour l'Afrique

La source: Indice de l'intégration régionale en Afrique (2019)



3 Ces huit (08) CER sont : Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) ; Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) ; Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; Union du Maghreb arabe (UMA) ; Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).



Enfin, les lacunes dans les dimensions productives et infrastructurelles de l'intégration dans les 8 CER d'Afrique ont fait dire aux chercheurs de l'Agence de développement de l'Union africaine que la mise en œuvre de la ZLECAF revient à " pousser sur une porte déjà ouverte ". En effet, le faible développement des infrastructures, le manque de complémentarité productive entre les économies africaines, le poids élevé des barrières non tarifaires, etc. pourraient limiter l'impact de la ZLECAF sur les volumes d'échanges. Par conséquent, la dynamique vertueuse attendue d'une transformation du tissu industriel des économies de la ZLECAF et d'une allocation optimale des ressources n'est pas très évidente.

3

Syndicats, libre-échange et conditions de travail

3.1. Les accords commerciaux et la protection des droits des travailleurs

Le débat sur l'inclusion des droits des travailleurs dans les accords de libre-échange tend à considérer qu'une telle approche limiterait la portée de la libéralisation des échanges commerciaux, suggérant que les pays développés auraient plutôt avantage à œuvrer pour le protectionnisme.

Le dumping social, compris comme une démarche visant à faire reposer la compétitivité internationale sur une dévalorisation du coût de la main-d'œuvre par le non-respect des droits fondamentaux au travail, est un sujet récurrent dans tous les débats sur la question. L'idée est de dire que le libre-échange est associé à une concurrence exacerbée sur les réglementations du travail.

Aujourd'hui, la mention des normes du travail dans les accords commerciaux est devenue courante et est abordée dans les négociations en tant que moyens de rendre plus juste la mondialisation en étendant ses bénéfices à tous. Cependant, la mise en place des règles commerciales équitables ne suffit pas pour garantir des droits des travailleurs.

Il convient de signaler que même les accords commerciaux n'intègrent pas la plupart du temps la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Par exemple, les efforts consentis pour prendre en compte la protection des droits fondamentaux des travailleurs dans les accords portant création de l'Organisation internationale du commerce (La Charte de La Havane de 1948), l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1948, l'OMC

en 1994, etc. ont échoué (Charnovitz, 1987). Pour pallier cette insuffisance, certains accords commerciaux initiaux sont complétés par des textes additionnels intégrant la dimension protection des droits des travailleurs. C'est le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui est complété par un Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT), engageant les trois Etats signataires (Canada, Etats-Unis et Mexique) à promouvoir, protéger et respecter les droits des travailleurs, sous réserve de leur législation intérieure (Dolumbia Henry et Gravel, 2006).

En outre, la principale raison de la non prise en compte des droits fondamentaux des travailleurs dans les accords commerciaux semble être les coûts liés à la protection de ces droits. Ces coûts s'expriment en termes de perte de compétitivité des pays appliquant les normes du travail et la non-flexibilité de la main d'œuvre. D'ailleurs, d'après Polaski (2004), les normes internationales du travail introduites dans les accords commerciaux ne sont pas respectées par les Etats parties, et il prend notamment pour exemple le cas du MERCOSUR

En outre, la principale raison de ne pas prendre en compte les droits fondamentaux du travail dans les accords commerciaux semble être les coûts liés à la protection de ces droits. Ces coûts sont exprimés en termes de perte de compétitivité des pays appliquant les normes du travail et de non-flexibilité de la main-d'œuvre. De plus, selon Polaski (2004), les normes internationales du travail introduites dans les accords commerciaux ne sont pas respectées par les Etats parties, et il prend notamment pour exemple le cas du MERCOSUR

Pourtant, il ressort des études comme celle réalisée par la Banque mondiale en 2003 que la protection des droits fondamentaux des travailleurs et le droit de négociation collective ne constituent pas un obstacle à la croissance économique (Aidt et Tzannatos, 2002). Au contraire, ils peuvent être source d'une productivité de la main d'œuvre. Il est même reconnu que la protection des droits des travailleurs et le droit de négociation collective contribuent à la stabilité politique et sociale (BIT, 2003a, p. 33).

3.2. Libre-échange et droits des travailleurs

Bien que le libre-échange ait également des implications importantes pour les travailleurs et les organisations syndicales, les publications qui embrassent ce domaine sont limitées. La littérature sur le sujet s'est intéressée à quatre canaux par lesquels les travailleurs et les organisations syndicales sont affectés par le libre-échange.



1 Le premier canal fait l'hypothèse que l'intégration économique modifie l'équilibre de pouvoir entre les syndicats et les employeurs. L'idée est de dire que le libre-échange se traduit par un affaiblissement du pouvoir syndical (Lévesque et Murray, 2003). En effet, d'un côté, en raison de l'importance des capitaux étrangers dans le financement des économies, les pays sont tentés d'être moins regardant sur les négociations collectives, le dialogue social et la protection sociale des travailleurs afin d'attirer les entreprises étrangères (Bourque, 2008). Par conséquent, les gouvernements peuvent faire des concessions en échange de promesses de futurs investissements (Sklair, 1998). D'un autre côté, le libre-échange est associé à de nouvelles méthodes de travail susceptibles de modifier l'engagement syndical des travailleurs, notamment le travail décent et la sécurité sociale.

2 Deuxièmement, la littérature identifie un lien possible entre l'intégration économique et les normes du travail. En particulier, les partisans de ce courant de pensée font l'hypothèse que le libre-échange serait associé à la convergence des législations et normes du travail, conduisant à l'amélioration des conditions du travail dans les pays ayant des normes inférieures avant l'intégration économique. Sur le plan empirique, il a été montré que l'Accord de libre-échange canado-américain, bien que ne garantissant pas la libre circulation de personnes et ne prévoyant pas des clauses sociales, a contribué à la convergence des pratiques syndicales dans les deux pays, en suggérant que les pratiques de négociations américaines ont influencé celles des syndicats canadiens. En revanche, l'analyse de l'accord nord-américain (ALENA), signé en 1992 par les États-Unis, le Canada et le Mexique, bien que complété par un accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail, n'a pas permis de mettre en exergue un tel résultat (Lévesque et Murray, 2003).

3 Le troisième canal est relatif au lien entre la migration économique et le développement. D'après la littérature deux effets s'opposent à ces propos, à savoir:

- (i) la fuite des cerveaux, impactant négativement l'économie des pays d'origine des migrants; et
- (ii) le transfert monétaire et des normes des migrants propices au développement économique.

En effet, si le premier effet est évident, le second est discuté dans la littérature. D'après la nouvelle économie de la migration de travail, la migration économique est une réponse à la faible profondeur

du marché des assurances et de celui du crédit. L'idée est que le transfert des migrants constitue un instrument d'amortissement des chocs et de financement des activités entrepreneuriales (Massey et al., 1993). Toutefois, cette littérature ne tient pas compte de l'impact de la migration sur les droits des travailleurs. La Déclaration de Ouagadougou + 10 et le Plan d'action de la CUA sur l'emploi, l'Eradication de la pauvreté et le Développement Inclusif en Afrique met un accent particulier sur la protection sociale des migrants économiques. En conclusion, les données disponibles suggèrent que les avantages de l'abaissement des barrières à l'émigration semblent beaucoup plus importants que les avantages d'une réduction supplémentaire des barrières au commerce des biens ou des capitaux (Clemens, 2011).

4 Le dernier champ de recherche, le mieux documenté, porte sur les effets distributifs du commerce international. Le consensus qui se dégage est que le commerce international augmente l'efficacité, mais redistribue également les revenus, créant des gagnants et des perdants (Stolper et Samuelson, 1941; Artuc, 2021). Les travailleurs sont affectés par le libre-échange de deux manières:

- (i) le libre-échange améliore le bien-être des travailleurs à travers la baisse des prix des biens échangeables; et
- (ii) le libre-échange assure la disponibilité d'un certain nombre de biens dont la production n'est pas assurée localement et supprime la concurrence objective.

Même si les prix des biens et services destinés à l'exportation pourraient augmenter, les travailleurs peuvent consommer davantage et à une qualité supérieure. Ainsi, le commerce international aurait un impact positif à court-terme sur la consommation moyenne. Cependant, il modifie les revenus et les opportunités d'emploi. En effet, il est attendu du libre-échange une baisse de revenus des travailleurs du secteur et des compétences exposés à l'importation, et une hausse des revenus des travailleurs du secteur et des compétences exposés à l'exportation. En définitif, l'impact immédiat du libre-échange sur la consommation est positif, tandis son impact immédiat sur les revenus est hétérogène et souvent inconnu (Artuc et al., 2020). Enfin, même s'il est possible d'indemniser les perdants, leur identification a priori reste sujette à la recherche (Caliendo et al., 2019).



CHAPITRE II: LE TCHAD ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis l'indépendance en 1960, l'évolution de l'économie tchadienne est étroitement liée aux épisodes politico-militaires du pays et à la production et à la volatilité des prix des matières premières. En effet, selon les données UCDD/PRIO sur les conflits armés, de 1972 à 2014, sur une période de 43 ans, le Tchad a connu 31 années de conflits armés. Si la plupart de ces conflits étaient internes, certains ont impliqué les pays voisins (République centrafricaine, Soudan, Libye, Nigeria). D'autre part, l'économie tchadienne est peu diversifiée et est tirée par le secteur agro-pastoral, qui emploie près de 80% de la population active. L'exploitation de l'industrie pétrolière en 2003 n'a fait qu'accentuer la dépendance économique du pays au secteur primaire. Ainsi, ces principales caractéristiques de l'économie tchadienne ont une influence indéniable sur la nature des biens et services échangés, le niveau des flux commerciaux et les partenaires commerciaux du Tchad.

Ce chapitre commence par l'évolution des performances socio-économiques du Tchad en mettant en évidence la contribution des différents secteurs (primaire, secondaire et tertiaire). Il analyse ensuite les flux commerciaux du Tchad avec ses partenaires en identifiant leurs facteurs explicatifs. Enfin, il s'intéresse à la question de savoir comment la mise en œuvre de la ZLECAF pourrait agir sur les échanges commerciaux du pays (effet redistributif).

1

La situation socioéconomique du Tchad

1.1. Evolution de la production

L'analyse de la structure du PIB du Tchad a mis en évidence six phases liées à la trajectoire politico-militaire du pays et aux chocs sur les prix et la production des matières premières. Les cinq premières phases sont essentiellement liées à des épisodes politico-militaires (FMI, 2017). En effet, de 1975 à 1990, les différents présidents qui se sont succédé à la tête du pays ont été amenés par les armes. Il faut notamment noter que le pays a enregistré un taux de croissance de -33% en 1979 en raison de la guerre civile. Même si la période 1990-2000 a été marquée par la pacification progressive du pays, ce qui lui a permis d'enregistrer un taux de croissance moyen de 2,2%, l'exploitation du pétrole à partir de 2003 a entraîné de nouveaux conflits armés liés au partage des ressources générées par cette manne.

Ainsi, la figure 2 met en évidence les faibles performances économiques du Tchad, par rapport à un groupe de pays structurellement similaires. En effet, le niveau du PIB par tête

en dollars constants 2015 est largement inférieur à celui des pays de l'Afrique subsaharienne (ASS) et de la CEEAC sur la période 1960-2020. Il convient de noter que le niveau de vie au Tchad a peu augmenté puisque le taux de croissance du PIB par habitant est de 12,3% entre 1960 et 2020, alors qu'il est passé de 565 dollars à 635 dollars, de 44,4% en ASS et de 104,4% dans la CEEAC. De plus, le taux de croissance du PIB par tête de 28,7% réalisé entre 2003 et 2004, du fait du choc des ressources pétrolières, ne s'est pas inscrit dans la durée. La croissance démographique relativement élevée (3,6%) au Tchad explique en partie la stagnation du revenu par habitant.

L'évolution du PIB par habitant du Tchad est également caractérisée par une instabilité induite par les facteurs signalés ci-dessus. Cette instabilité a des conséquences sur le bien-être des Tchadiens en raison de la nature asymétrique des chocs sur les revenus du pays (Guillaumont et al., 2009) et de la perturbation des prévisions macroéconomiques.



ZONE DE DEVELOPPEMENT
RURAL EST

للازده ريفيه

EXPOSANT

Il est à noter que le niveau de vie au Tchad a peu augmenté puisque le taux de croissance du PIB par habitant est de

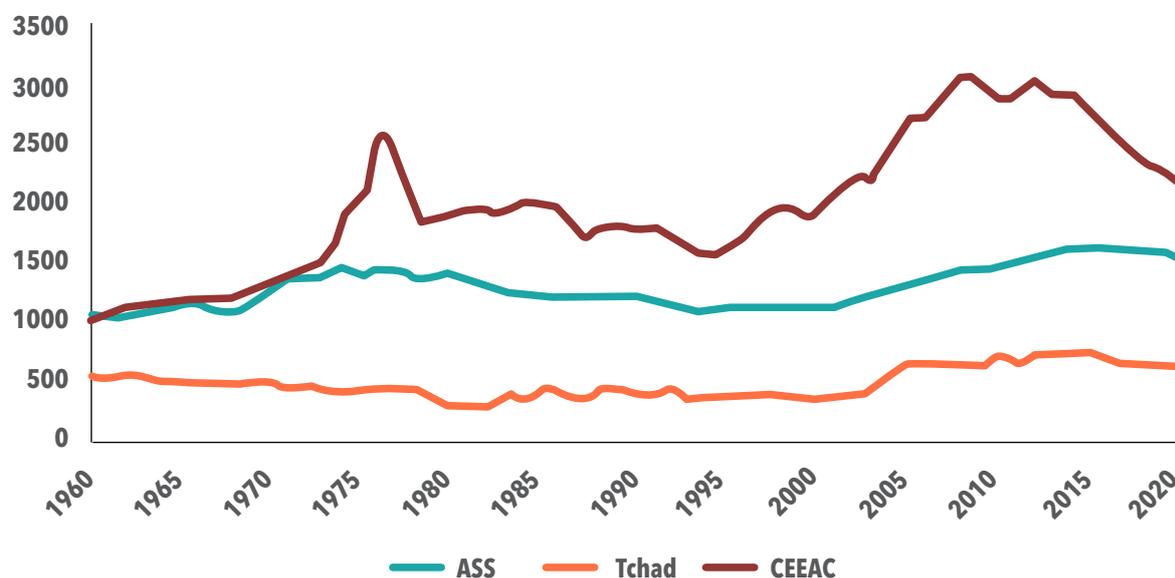
12.3%
entre 1960 et 2020





Figure 2: Evolution comparative du PIB par habitant (en dollars constants de 2015)

La Source: Auteur à partir des données de WDI (Banque mondiale)



Enfin, il convient de noter que les épisodes des conflits ayant négativement affecté la production du pays ont également une influence sur les flux commerciaux de ce dernier. En effet, ces conflits affectent les échanges commerciaux du pays à travers la destruction des infrastructures, la fermeture des frontières avec des partenaires commerciaux naturels (modèle de gravité) et la perte de confiance entre partenaires tchadiens et étrangers.

1.2. La structure productive de l'économie tchadienne

La structure du PIB tchadien a connu deux phases : la phase avant pétrole et la phase après pétrole. La première phase (1960-2003) est caractérisée par la polarisation du tissu économique par le secteur agro-pastoral dont le bétail et le coton en constituent les principaux produits d'exportation, constituant ainsi les sources de devises pour le pays. En ce qui concerne le bétail, les exportations étaient destinées aux pays limitrophes que sont le Cameroun, la RCA et le Nigéria.

» La figure 3.a) montre que le secteur primaire contribue à près de la moitié de la production nationale (49%), tandis que le secteur manufacturier ne contribue qu'à 14%, révélant une faible industrialisation et diversification du pays au cours de cette période. Cependant, l'exploitation du pétrole a transformé la structure productive du pays.

» D'après le graphique 3.b), le secteur pétrolier représentait sur la période 2004-2013 près de 75% des recettes budgétaires, 88% des exportations et 40% du PIB. Cette extrême dépendance de l'économie nationale au pétrole met en évidence deux faits importants. D'une part, elle contraste avec le faible développement du secteur agricole malgré les investissements consentis dans le secteur. D'autre part, cette situation est révélatrice de la faible résilience de l'économie nationale aux chocs sur les prix internationaux du pétrole.

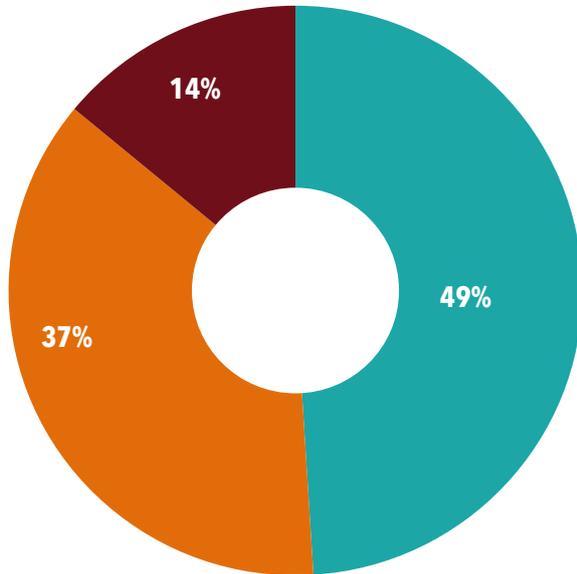




Figure 3: Structure de l'économie avant et après l'ère pétrolière

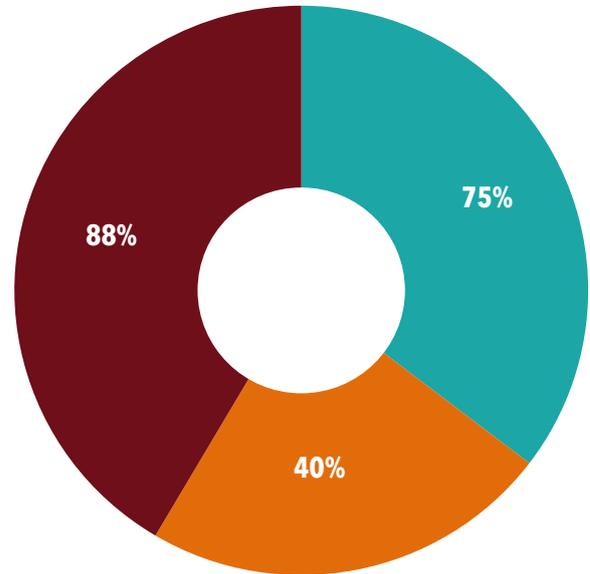
La Source: Auteur à partir de données de WDI (Banque mondiale) et FMI (2013)

3.1. Avant-pétrole



● Agriculture & Elevage ● Fabrication ● Service

3.2. Après-pétrole



● PIB ● Exportation ● Budget





1.3. La contribution des différents secteurs d'activités à la production

La figure 3 de la section précédente a mis en évidence la métamorphose de la structure de l'économie tchadienne à partir de 2003. En particulier, avant l'exploitation du pétrole, l'économie était portée par le secteur agropastoral dont les principaux produits d'exportation étaient constitués du coton et du bétail. La mise en valeur des champs pétroliers a changé la structure de l'économie avec une polarisation de la production par le secteur pétrolier.

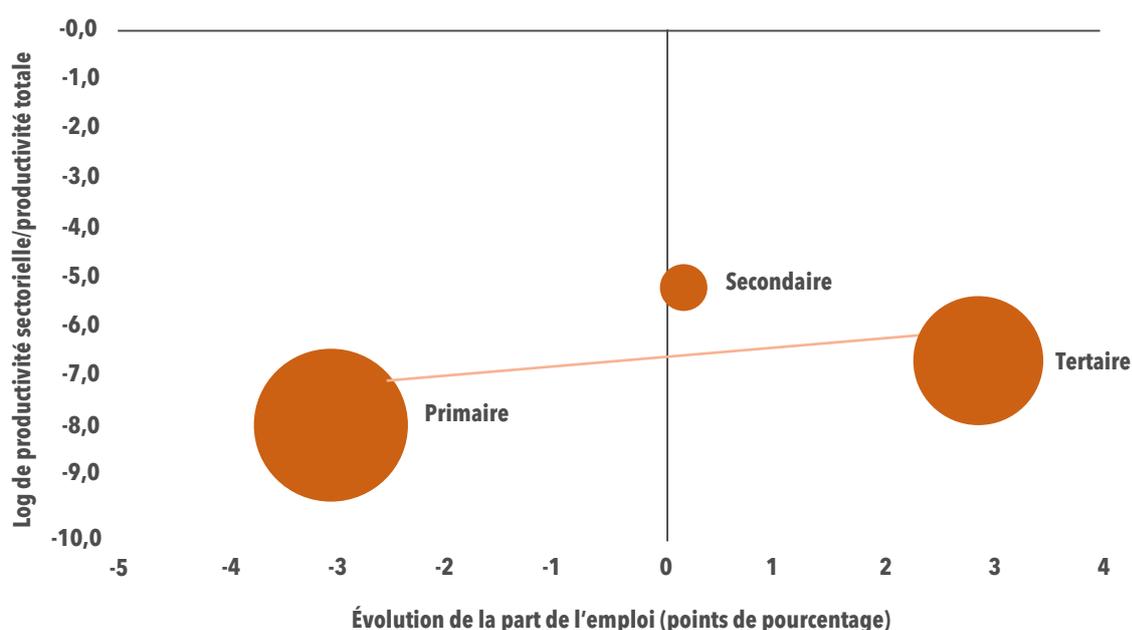
L'analyse de la contribution des différents secteurs d'activités se fait traditionnellement en termes d'évolution et du niveau du PIB. En ce qui concerne la croissance économique, il est constaté, sur la période 2006-2017, une plus grande contribution du secteur primaire (1,13%), suivi du secteur tertiaire (0,35%) et du secteur secondaire à hauteur de 0,19%. En termes du niveau du PIB, le secteur primaire contribue à hauteur de 49,6%, suivi du secteur tertiaire de 18,9% et du secteur secondaire de 12,5% sur la même période (annexes 1 et 2). En outre, sur la période considérée, la part du secteur secondaire ne s'est accrue que de 4,8% contre une quasi-stagnation pour les deux autres secteurs.

La figure 4 corrobore l'analyse mettant en évidence la polarisation de la production par le secteur primaire et le développement du secteur tertiaire. Le secteur secondaire est particulièrement peu pourvoyeur d'emplois, illustrant une économie faiblement diversifiée. Cependant, il convient de souligner que la taille du secteur tertiaire est particulièrement liée au commerce export/import sans aucune véritable transformation structurelle de l'économie nationale.



Figure 4: Part d'emplois par secteurs d'activités sur la période 1991-2019

La source: Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PND 2017-2021





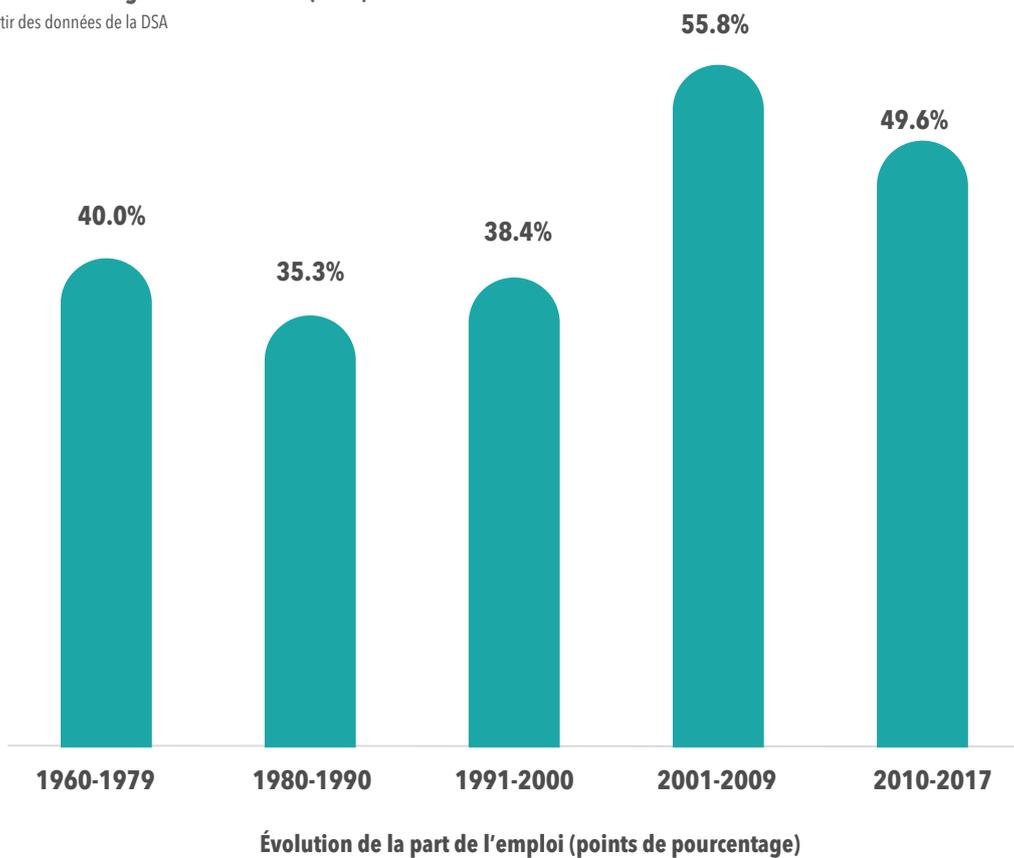
1.3.1. La contribution du secteur primaire

La part du secteur primaire dans le PIB a évolué en dent de scie suivant quatre principaux facteurs que sont:

- ➔ la faible modernisation du secteur agricole;
- ➔ les aléas climatiques;
- ➔ la volatilité des prix des matières premières; et
- ➔ la mise en œuvre des politiques publiques en appui au secteur agricole.

Figure 5: Part du secteur agricole dans le PIB (en %)

La source:DEP à partir des données de la DSA



Par ailleurs, le secteur agricole est dominé par quatre produits qui ont un potentiel de production industrielle que sont le coton-graine, la gomme arabique, le tabac et la canne à sucre. Ainsi, des unités de production ont été créées depuis le début de l'indépendance pour la transformation de ces produits (Coton Tchad, CST, MCT).





L'élevage: La production animale est dominée par la production bovine qui constitue aujourd'hui la principale source de devises étrangères, mis à part le pétrole. Le secteur a connu une croissance moyenne de 2,6% par an, passant de 494 386 têtes en 1983 à 1 170 341 têtes en 2017. Il convient de noter que l'intensification des attaques terroristes de la secte islamiste Boko Haram a conduit à une baisse des exportations de bovins. Ce qui a débouché sur une baisse du prix au producteur. Les autres produits d'élevage destinés à la consommation domestique sont constitués essentiellement des ruminants (ovins et caprins, chevaux et chameaux). On note également la production de volaille (poulets, pintades et canards), des produits laitiers ainsi que des œufs et d'un sous-produit de l'élevage qui est le cuir.



Le pétrole: Bien que modeste par rapport aux autres pays pétroliers du continent africain, la production pétrolière du Tchad était de 103 000 barils par jour en 2017 faisant du pays le 10ème producteur sur le continent. En outre, avec des réserves prouvées estimées à 1,5 milliard de barils (British Petroleum, 2018), le pays se situe à la 9ème place en Afrique. Depuis le niveau record de production atteint en 2005, la production du pays n'a cessé de décroître jusqu'en 2015. Ainsi, sur la période 2005-2014, le taux de croissance moyen de la production du brut était de -7% contre une hausse moyenne de 6% entre 2015 et 2017. La hausse de la production en 2015 est imputable à la mise en production d'autres champs pétroliers.

1.3.2. La contribution du secteur secondaire

Avant l'avènement du pétrole, les principales composantes du secteur secondaire sont : les industries manufacturières (dont le coton fibre) avec en moyenne 57,2 % du poids du secteur secondaire, l'artisanat (22,8 %), les bâtiments et travaux publics (13,6%), eau et électricité (6,6 %). L'apport de l'exploitation pétrolière dans le secteur secondaire se limite pour le moment aux travaux de recherche et développement qui représente en moyenne 7,9 % du total de la production du secteur secondaire entre 1996 et 2010.

En dépit de la production pétrolière effective à partir de 2003, le secteur secondaire tchadien tarde à décoller. Cette situation peut s'expliquer par le climat des affaires peu favorable aux investissements et moins attractif

1.3.3. La contribution du secteur tertiaire

En moyenne sur la période 2005-2017, le secteur tertiaire représentait 35,8% du PIB, ce qui en fait le plus important de la structure de la production nationale après le secteur primaire. Deux branches constituent la majeure partie de la production de ce secteur. Il s'agit respectivement du commerce (14,5%) et de la branche administration publique (8,7%) qui a vu sa part dans le PIB s'accroître avec la hausse des dépenses publiques depuis la mise en exploitation des champs pétroliers en 2003. Néanmoins, la contribution de ces deux branches à la croissance est faible (0,77% et 0,30%) respectivement pour le commerce et l'administration publique pour une contribution globale du secteur de 0,35%.

2

La structure d'échanges commerciaux du Tchad et son évolution

2.1. Ouverture commerciale au Tchad

Le taux d'ouverture commerciale du Tchad a évolué en dents de scie sur la période 1960-2020 (Graphique 6). En lien avec l'exploitation du pétrole, ce taux a connu un pic en 2003.

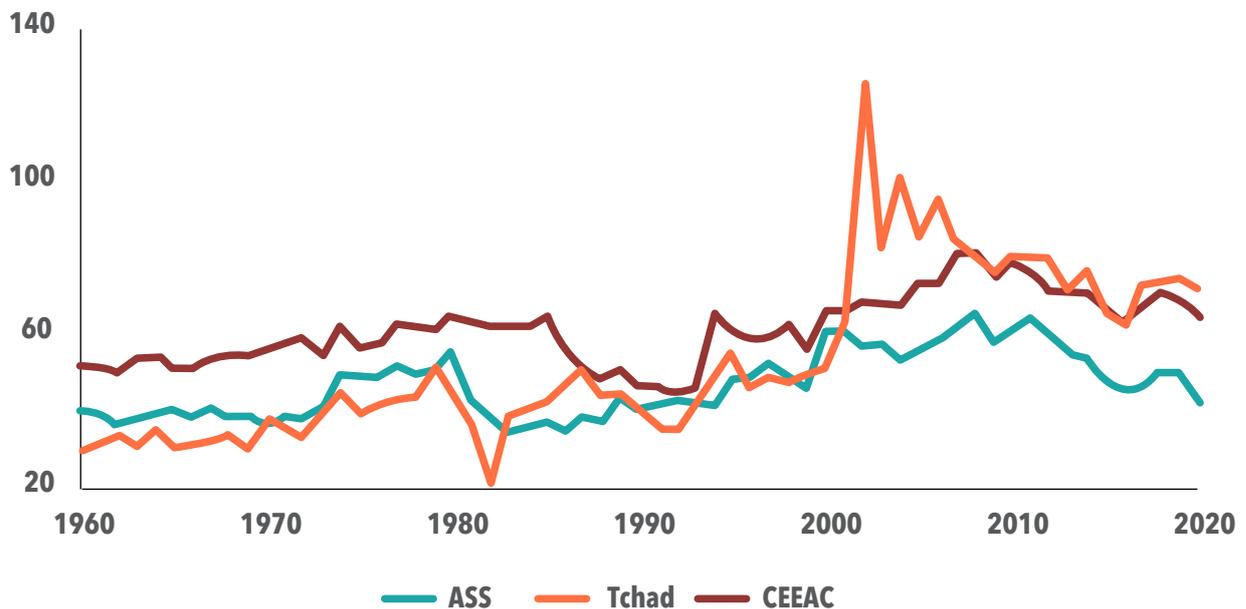
L'analyse de l'évolution des échanges commerciaux du Tchad met en évidence l'importance du secteur primaire les fluctuations correspondant à des chocs sur la production et/ou sur les prix des matières premières exportées par le pays.

Comparé aux pays de l'ASS et de la CEEAC, l'évolution de l'ouverture commerciale au Tchad a connu trois tendances:

- (i) sur la période 1960-2003, les échanges commerciaux du pays étaient à un niveau inférieur à ceux des deux blocs de pays considérés;
- (ii) la tendance s'inverse à partir de 2004 avec l'exploitation du pétrole; et
- (iii) un équilibre relatif entre les pays de l'échantillon considéré.

**Figure 6 : Evolution du taux d'ouverture commerciale (1960-2020)**

La source: Auteur à partir des données de WDI (Banque mondiale)



2.2. La structure du commerce international

L'analyse de la structure productive de l'économie tchadienne a mis en évidence la polarisation de la production par le secteur primaire et le faible niveau d'industrialisation du pays. En termes d'implication pour les échanges commerciaux du pays, il est attendu que les exportations du pays soient constituées des produits primaires et les importations par des produits manufacturiers. Cette analyse est faite à trois niveaux:

- ➔ les produits exportés et importés;
- ➔ les partenaires à l'exportation et à l'importation du Tchad; et
- ➔ les exportations et importations par CER

Les données utilisées proviennent essentiellement des Annuaire statistiques du commerce extérieur du Tchad (ASCE), produits par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Les données disponibles couvrent les années 2017 et 2018, ce qui pourrait limiter la portée de l'analyse.

2.2.1. Les exportations

D'après les données de l'ASCE de l'INSEED, les dix (10) principaux produits à l'exportation du Tchad sont:

- huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux ;
- animaux vivants de l'espèce bovine ;
- graines et fruits oléagineux (sésame et autres) ;
- chameaux ;
- coton (non cardé ni peigné) ;
- gomme laque (gomme arabique) ;
- chevaux, ânes, mulets et bardots ;
- animaux vivants des espèces ovines ou caprines ;
- arachides; et
- tourteaux et autres résidus solides.

Les exportations du Tchad sont donc dominées par les produits issus du secteur agropastoral.

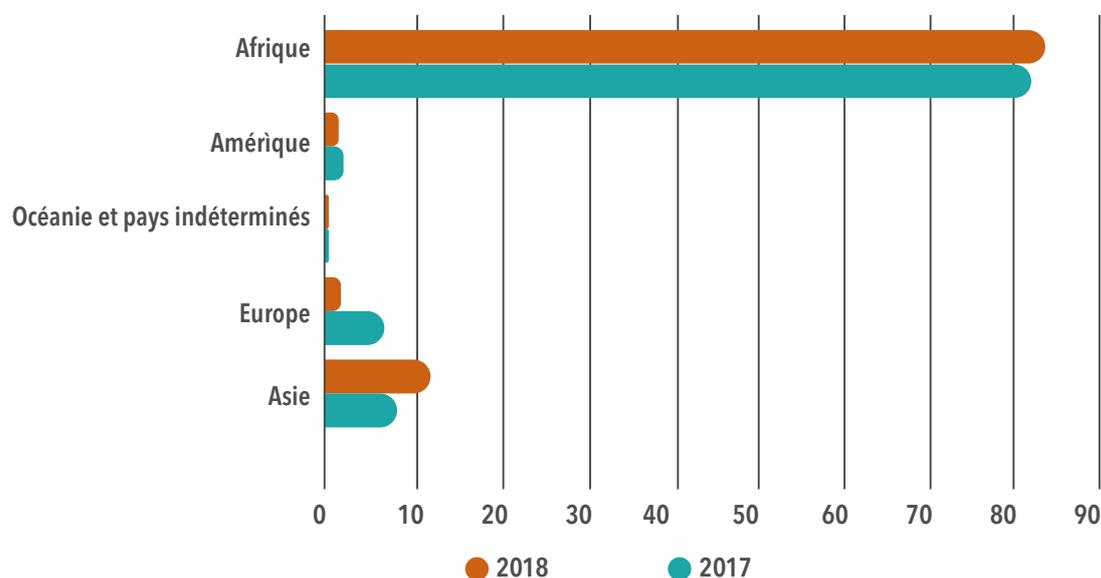
L'analyse des exportations du Tchad selon les pays de destination met en évidence une faible diversification des partenaires commerciaux du pays. La concentration des partenaires à l'exportation du Tchad n'est pas sans conséquences sur la stabilité macroéconomique du pays.

Le graphique 7 montre que le continent africain constitue la principale destination des exportations du Tchad. En particulier, plus de 80% des exportations du Tchad sont faites vers l'Afrique, suivi de l'Asie et de l'Europe.



Figure 7: Répartition des exportations (hors pétrole) par continent (en %)

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE de l'INSEED (2018 & 2020).



Par ailleurs, la répartition des exportations par pays de destination montre que le Nigéria et le Cameroun sont les principaux pays destinataires des produits du Tchad, suivi du Niger, du Soudan et de la France (graphique 8).

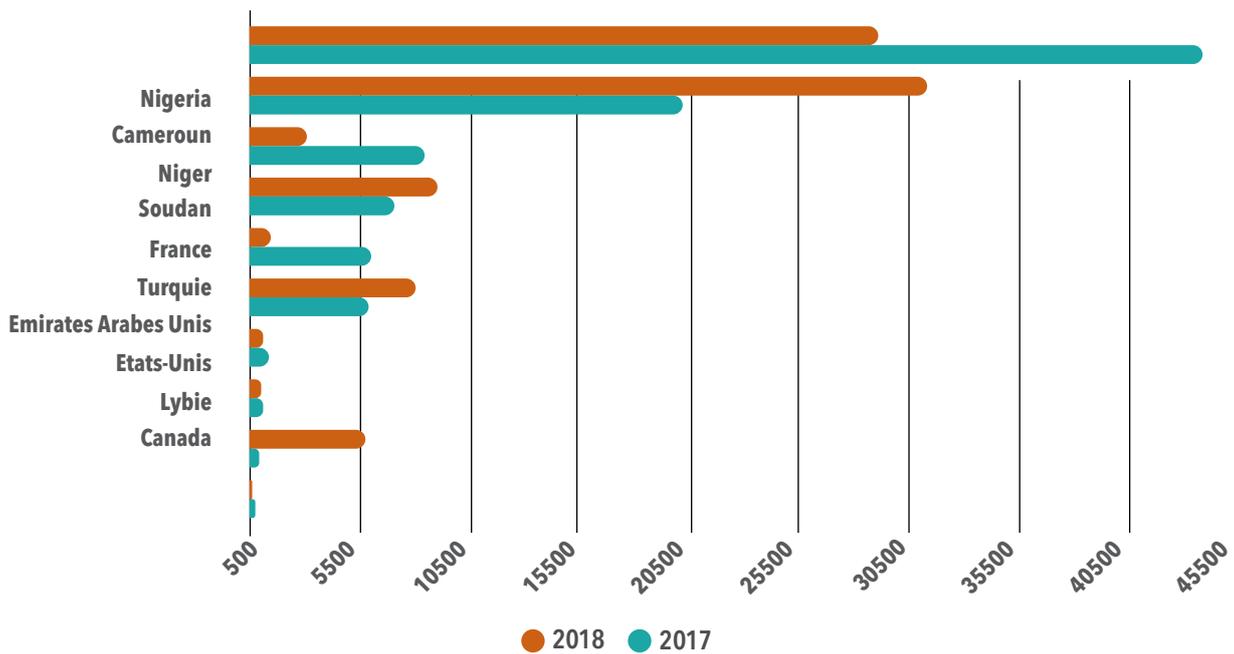
Ces statistiques peuvent être analysées sous le prisme du modèle de gravité. D'après ce modèle, les échanges commerciaux entre deux pays s'expliquent par la contiguïté des frontières, la langue commune et la relation coloniale, la proximité culturelle et les coûts induits par les politiques commerciales (droits de douane et accords de libre-échange).

Le tableau en annexe 3 met en évidence l'importance de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) dans les exportations du Tchad. Ainsi, le poids de la Turquie dans les exportations du Tchad pourrait s'expliquer non seulement par l'appartenance de ces deux pays à l'OCI, mais également par le renforcement de partenariat entre eux ces dernières années. Par ailleurs, le niveau relativement faible des exportations du Tchad vers les pays de la CEEAC et de la CEMAC illustre la faible complémentarité productive entre ces pays (Annexe 3).



**Figure 8 : Principaux partenaires du Tchad à l'exportation hors pétrole (en millions de FCFA)**

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE de l'INSEED (2018 & 2020).

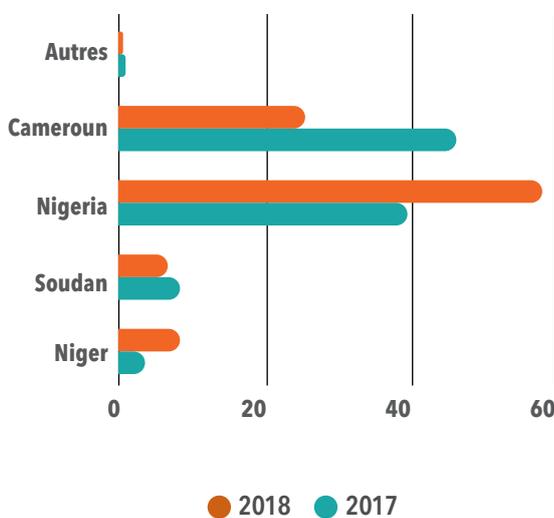


Enfin, on observe une forte variation du volume des exportations vers chaque pays partenaire entre 2017 et 2018. En ce qui concerne le Nigeria, le Cameroun, le Niger, le Soudan et la Lybie, la baisse des exportations entre 2017 et 2018 est illustrative de la crise sécuritaire aux frontières du Tchad avec ces pays.

En considérant les deux principaux produits exportés par le Tchad que sont le bovin et les graines et fruits oléagineux, les pays de destination sont le Nigeria et le Cameroun, et la Turquie et le Nigeria, respectivement.

Figure 9 : Partenaires à l'exportation du bovin

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE (INSEED, 2018 & 2020)

**Figure 10 : Partenaires à l'exportation des graines et fruits oléagineux**

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE (INSEED, 2018 & 2020)







2.2.2. Les importations

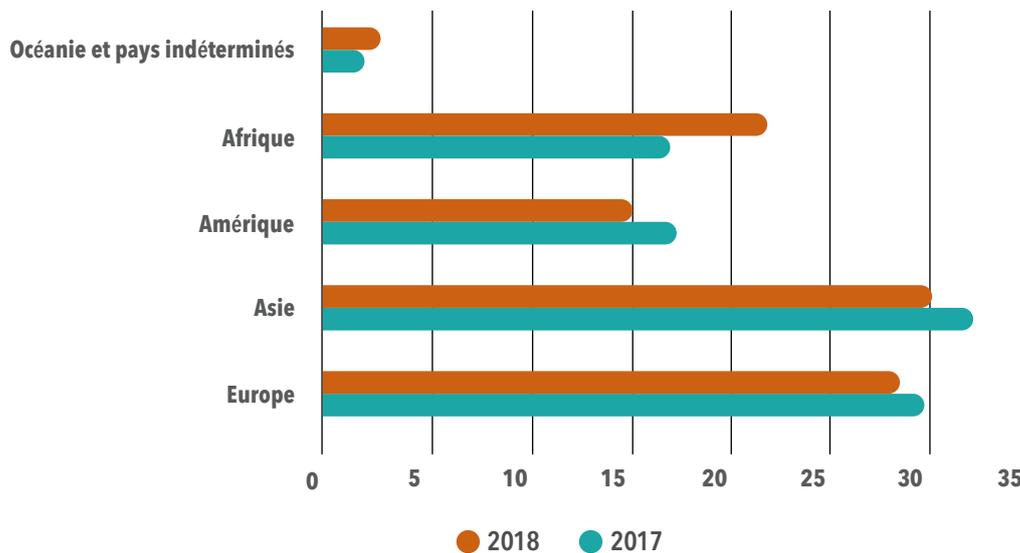
D'après les données de l'ASCE de l'INSEED, les 11 (11) principaux produits d'importation du Tchad sont:

- sucres;
- médicaments;
- farines de froment;
- parties des machines ou appareils;
- huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes);
- postes téléphoniques d'usagers;
- parties et accessoires de tracteurs;
- véhicules pour le transport;
- vaccins pour la médecine humaine, animal et antisérums ;
- lait et crème de lait; et
- tabacs et succédanés de tabac.

L'analyse des partenaires à l'importation du Tchad montre que la tendance s'inverse lorsque nous considérons les partenaires à l'exportation. En effet, l'Europe et l'Asie constituent les deux continents qui exportent plus de produits vers le Tchad (graphique 11).

Figure 11 : Répartition des importations par continent

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE (INSEED, 2018 & 2020)





TRADE UNIONS IN AfCFTA:

ANALYSE DES EFFETS DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DU CONTINENT AFRICAIN (ZLECAF) SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL AU TCHAD

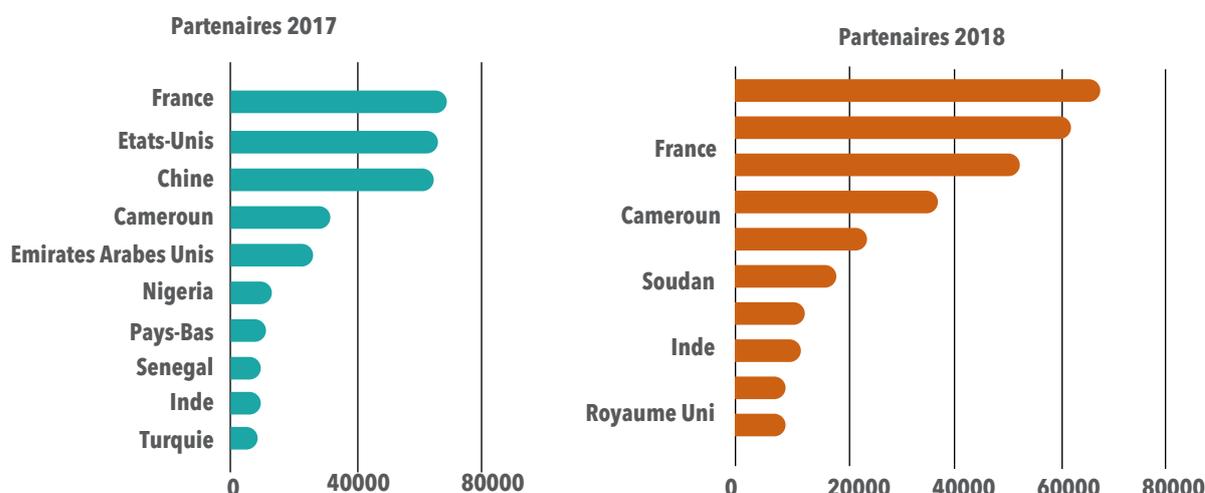
L'Afrique et l'Amérique partagent relativement la même part de marché au Tchad. Cette situation, contre intuitive sous le prisme du modèle de gravité, est révélatrice de la faible complémentarité productive et de l'existence des barrières au commerce.

Par ailleurs, d'après la figure 12, les principaux partenaires à l'importation du Tchad sont la France, la Chine et les Etats-Unis. Pour les pays africains, les principaux partenaires

à l'importation du Tchad sont le Cameroun, le Nigéria, le Soudan et le Sénégal. Il convient de signaler que le Cameroun appartient à la CEEAC. Ces statistiques semblent montrer les limites des CER en Afrique à favoriser le commerce intrarégional et mettent en exergue d'autres facteurs explicatifs du commerce, autres que les barrières tarifaires, entre pays. Par ailleurs, comme les exportations, l'OCI est le principal CER partenaire à l'importation du Tchad, laissant derrière la CEEAC et la CEMAC.

Figure 12: Principaux partenaires du Tchad à l'importation

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE (INSEED, 2018 & 2020)



Les principaux produits à l'importation selon les pays d'origine sont représentés par les figures suivantes :

Figure 13: Partenaires à l'importation du sucre

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE de l'INSEED (2018 & 2020)

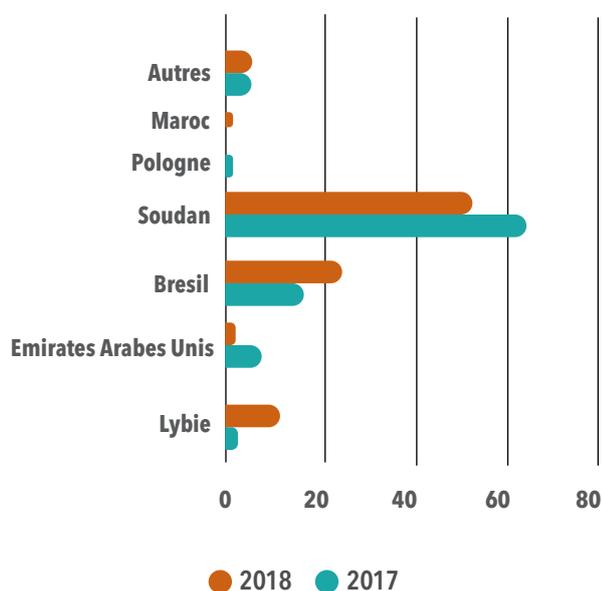


Figure 14: Partenaires à l'importation des médicaments

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE de l'INSEED (2018 & 2020)

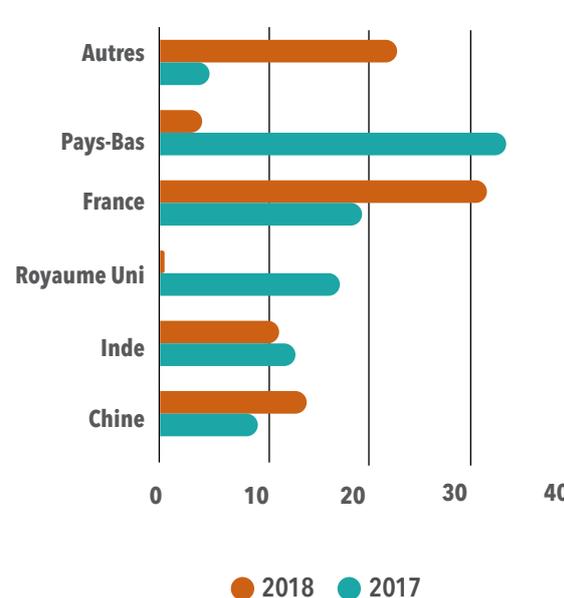
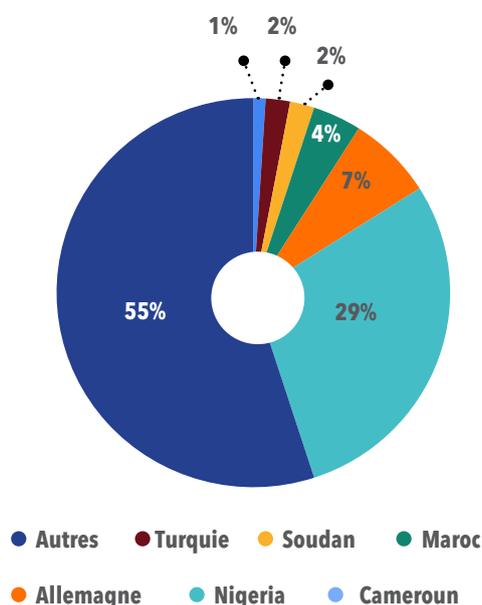
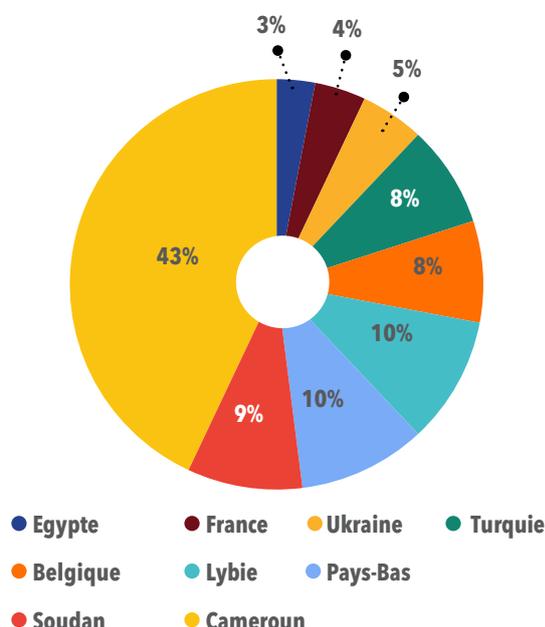


Figure 15: Partenaires à l'importation du ciment

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE de l'INSEED (2018 & 2020)


Figure 16: Partenaires à l'importation de la farine

La source: Auteur à partir des données de l'ASCE de l'INSEED (2018 & 2020)



2.3. Implications de la structure du commerce international du Tchad

Cette section synthétise l'analyse de la structure du commerce international du Tchad afin de dégager des implications de politiques commerciales pour le pays. L'objectif est d'identifier le potentiel d'exportation du pays sur la base de ses avantages comparatifs.

Pour ce faire, nous considérons l'avantage comparatif révélé (ACR) qui mesure indirectement la différence de productivité dans la production d'un pays entre pays. Ainsi, lorsqu'un pays dispose d'un avantage comparatif révélé pour un

produit donné (ACR > 1), il est présumé être un producteur et un exportateur compétitifs de ce produit par rapport à un pays produisant et exportant ce produit à un niveau égal ou inférieur à la moyenne d'une zone de référence. Le tableau 2 indique le niveau d'ACR pour un certain nombre de produits en considérant la CEEAC comme CER de référence en 2019. Conceptuellement, le coton est le seul produit où le Tchad a une force d'exportation, suivi du pétrole, des cuirs et peaux, des matières brutes d'origine végétale et l'or.

Tableau 2 : Produit ayant le niveau d'ACR le plus élevé au Tchad

La source: Auteur à partir de données de UNCTA Stat

Produits avec le plus grand ACR	Niveau d'ACR (en %)	Exportations en 2019 (milliers de dollars USD)
Coton	43,9	123 422
Huile brute de pétrole ou minéraux bitumeux	13,4	2 532 273
Cuirs et peaux	6,7	1 491
Matières brutes d'origine végétales	6,7	46 811
Or	5,8	300 248

En termes d'implications pour le Tchad, pour tirer profit de ses avantages comparatifs, le Tchad doit non seulement investir dans la production de ces produits, mais il doit également les transformer en apportant une valeur ajoutée avant de les exporter.



3

L'intégration commerciale au Tchad et ses implications pour la ZLECAF

Cette section est consacrée à l'analyse de l'impact des accords commerciaux signés par le Tchad sur le commercial intrarégional du pays avec ses partenaires. Ensuite, les résultats de cette analyse permettront d'identifier les impacts potentiels de la ZLECAF sur l'intégration commerciale du pays. Enfin, nous analyserons les incidences sectorielles de la ZLECAF au Tchad.

3.1. L'intégration commerciale au Tchad

Le Tchad appartient à deux (02) CER sur les huit (08) que compte l'Afrique : CEEAC et CEN-SAD. Suivant la théorie économique dominante, la création d'un CER, en réduisant les barrières au commerce entre Etats parties, stimule le commercial intrarégional.

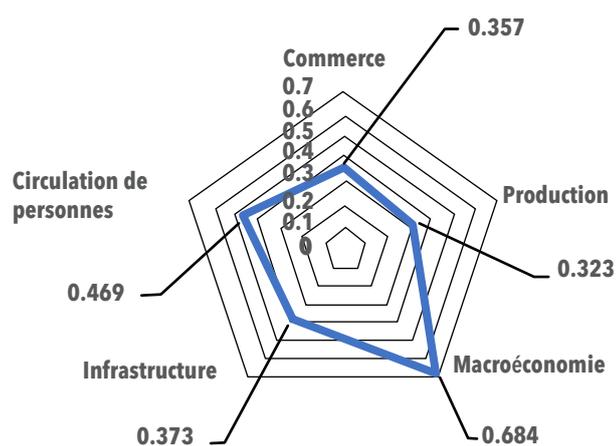
D'après la figure 18, l'intégration commerciale dans les deux CER est légèrement inférieure à la moyenne africaine. En effet, la CEEAC et la CEN-SAD affichent un score moyen de 0,357 et 0,377, respectivement. Alors que le score moyen de l'intégration commerciale en Afrique est de 0,383.

En outre, on observe que ces deux CER enregistrent de faible score dans les dimensions productives et infrastructurelles de l'intégration régionale. Ces deux dimensions étant transversales aux trois autres, l'amélioration du niveau des échanges intrarégionaux passe forcément par la diversification des économies membres et la réalisation des infrastructures régionales.

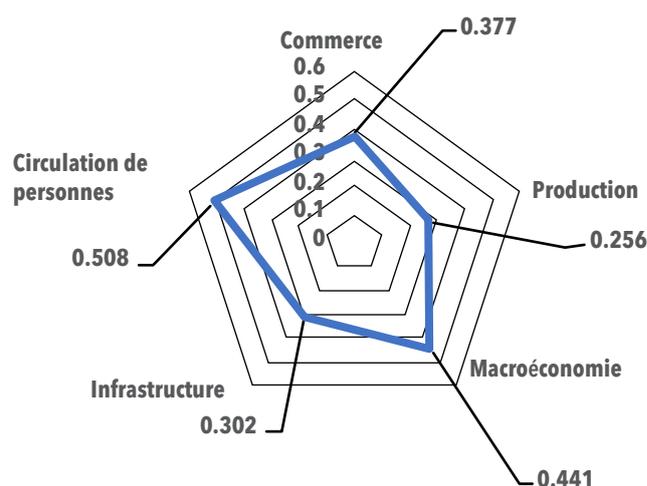
Figure 17: L'IIRA dans la CEEAC et la CEN-SAD

La source: Rapport sur l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (2019)

a) CEEAC



b) CEN-SAD





La figure 18 met en évidence une intégration commerciale relativement moyenne du Tchad au sein des deux CEER. On constate également la faible intégration du Tchad dans les dimensions productive⁴ et infrastructurelle quelle que soit la CER considérée.

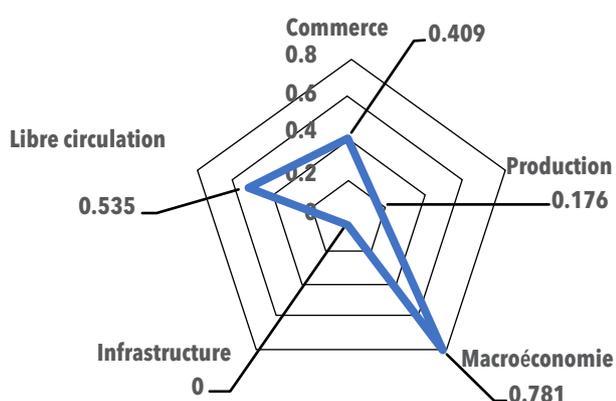
La position occupée par le Tchad est intuitive dans ce sens où une part importante des importations du pays provient des pays autres que ceux des deux CER où le Tchad est membre. Le score moyen enregistré par le pays s'explique donc par le poids de ses exportations vers le Cameroun, le Nigéria et le Niger.

Le Tchad est peu performant dans la dimension infrastructurelle de l'IIRA puisque le score associé est de 0. Ainsi, le principal défi pour le pays afin de bénéficier de la ZLECAf est la réalisation d'infrastructures régionales intégratrices. Le pays obtient également un faible score dans la dimension productrice, suggérant une faible diversification de son tissu économique. Les défis du Tchad s'expriment donc en termes d'accumulation du capital humain et de réalisations d'infrastructures régionales.

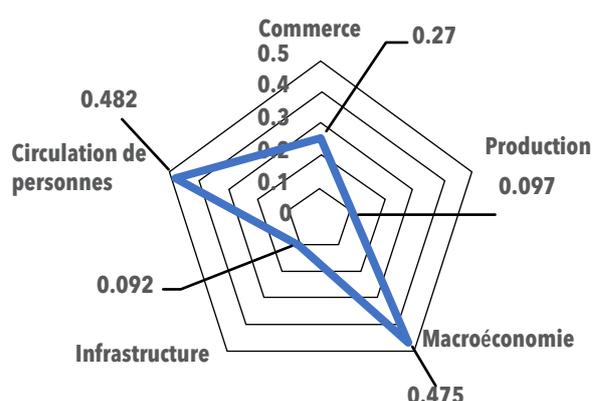
Figure 18: L'IIRA du Tchad dans la CEEAC et dans la CEN-SAD

La source: Rapport sur l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (2019)

a) Le Tchad dans la CEEAC



b) Le Tchad dans la CEN-SAD



4. Seul le Tchad affiche un score sur la dimension infrastructurelle de l'IIRA.



3.2. Le rôle de la ZLECAF dans l'intégration commerciale au Tchad

La ZLECAF est entrée en vigueur en janvier 2021, concrétisant un projet commun mené par l'UA depuis 2012. L'objectif principal de la ZLECAF est de créer un marché unique des biens et des services afin de faciliter la libre circulation des personnes et des investissements, et de jeter les bases d'une union douanière continentale. Il convient de noter que le succès de la ZLECAF est essentiel à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA. En effet, la rapidité avec laquelle la ZLECAF a été adoptée suggère d'une part une grande adhésion politique des pays pour ce projet et d'autre part que l'abaissement des barrières aux échanges intra-africains pourrait contribuer l'amélioration des performances économiques et sociales du continent.

En principe, l'accord portant création de la ZLECAF devrait s'appuyer sur les progrès réalisés par les CER dans l'intégration économique du continent africain. Ainsi, le démantèlement tarifaire au sein du continent est vu comme un moyen de booster le commerce intra-africain de 10-13% actuellement à 25%. La principale hypothèse est que l'assouplissement du commerce entre les pays africains facilitera l'établissement de chaînes de valeur régionales dans lesquelles les intrants proviendront de différents pays africains en vue de la création de valeur ajoutée avant l'exportation hors du continent.

A cet effet, le Secrétariat de la ZLECAF a demandé à chacune des 8 CER d'établir la liste de produits engagés en précisant leur degré de libéralisation. Ainsi, le travail réalisé par les pays de la CEMAC⁵ ont permis d'élaborer et valider une liste communautaire⁶ de 5 838 produits transmis au secrétariat de la ZLECAF.



L'objectif principal de l'AfCFTA est de créer un marché unique des biens et des services afin de faciliter la libre circulation des personnes et des investissements.

Tableau 3: Situation de la liste des concessions tarifaires de la CEMAC

La source: Communication de Dr Guy Dabi à l'atelier de sensibilisation sur la ZLECAF, le 07/12/2021

Catégories de produits	Nbre de lignes tarifaires	en %	Importations intra-africaines (en milliers de \$)	% des importations intra-africaines
Groupe principal (A) : à libéraliser sur 10 ans	5 255	90,01	1 334 573	65,36
Produits sensibles (B) : à libéraliser sur 13 ans y compris le moratoire de 5 ans	408	6,99	503 924	24,68
Produits exclus de la libéralisation (C)	175	3,00	203 494	9,96
TOTAL	5 838	100,00	2 041 991	100,00

⁵ Cela est révélateur du problème entre la CEMAC et la CEEAC. En effet, au niveau de l'UA, seule la CEEAC est reconnue comme CER et non la CEMAC.

⁶ Cette liste est confidentielle pour l'instant et ne donc pas être mise à la disposition du public.



Toutefois, la mise en œuvre de la ZLECAf ne pourrait augmenter le volume du commerce intra-africain que si certaines contraintes structurelles sont résolues. En particulier, l'IIRA a montré que l'intégration en Afrique souffre du manque d'infrastructures et de la complémentarité productive. Ces contraintes ont tellement pesé sur les échanges commerciaux que les 8 CER ont peiné à stimuler le commerce intra-africain. Dans l'état actuel, la mise en œuvre de la ZLECAf pourrait induire un détournement de commerce et donc une faible création de richesse. En outre, bien que la question des barrières non tarifaires (BNT) soit prise en compte par la mise en place des Comités Nationaux de Suivi (CNS) et des points focaux sur les BNT et par une plateforme de suivi en ligne, il n'en demeure pas moins qu'à l'état actuel, ces entraves au commerce constituent la principale composante des prix des produits importés et exportés sur le continent. Par ailleurs, les CNS et les points focaux nationaux font partie intégrante des structures institutionnelles au niveau de national pour l'élimination des BNT.

La structure économique du Tchad marquée par la quasi-absence du pays dans le commerce intracontinental (les exportations du Tchad à l'intérieur du continent africain représentent 0,2%) pourrait suggérer un effet important de création de commerce du pays si la ZLECAf est correctement mise en œuvre. Cependant, à l'instar d'autres pays africains, les contraintes structurelles soulignées ci-haut s'expriment avec acuité au Tchad. En effet, la faiblesse infrastructurelle est accentuée par l'enclavement du pays⁷. En outre, la faible diversification du tissu économique national⁸ caractérisée par la forte dépendance de l'économie au pétrole pourrait annihiler les effets potentiels de création de commerce de la ZLECAf. Enfin, les BNT constituent des composantes importantes du coût du commerce entre le Tchad et ses partenaires frontaliers. En particulier, l'insécurité transfrontalière liée aux attaques de la secte Boko Haram impliquant le Tchad, le Nigéria, le Cameroun et le Niger d'une part et d'autre part, l'insécurité liée au grand banditisme et aux rébellions impliquant le Tchad, le Soudan et la Libye ne sont pas de nature à stimuler les échanges du Tchad avec ces pays malgré la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

3.3. Analyse des incidences potentielles sectorielles de la ZLECAf au Tchad

La théorie du commerce international suggère que les réductions tarifaires sont susceptibles de conduire à un

réajustement des secteurs et des économies. Sur le fonds, on s'attend à ce que la libéralisation du commerce entraîne l'expansion des secteurs les plus productifs ayant des scores élevés d'ACR, tandis que d'autres secteurs pourraient décliner, créant ainsi des gagnants et des secteurs pourraient enregistrer un déclin, créant ainsi des gagnants et des perdants (Stolper et Samuelson, 1941 ; Artuc, 2021). Autrement dit, le libre-échange modifie les revenus et les opportunités d'emploi. En particulier, il est entendu du libre-échange une baisse de revenus des travailleurs du secteur et des compétences exposés à l'importation, et une hausse des revenus des travailleurs du secteur et des compétences exposés à l'exportation. Ainsi, la mise en œuvre de la ZLECAf se traduira pour chaque pays membre par l'expansion de certains secteurs les plus productifs et par le déclin des moins productifs.

Par ailleurs, l'analyse basée sur les ACR montrent que le Tchad pourrait miser sur le coton, l'huile brute de pétrole ou minéraux bitumeux, le bovin et ses dérivés (cuirs et peaux), les matières brutes d'origine végétales et l'or. En d'autres termes, ces produits ont un fort potentiel d'exportation et pourraient connaître une expansion avec la mise en œuvre effective de la ZLECAf. En ce qui concerne les matières brutes d'origine végétales, l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce au Tchad (EDIC II - 2016) a identifié les filières cuir, gomme arabique, sésame, oignon, ail, blé, canne à sucre, riz, spiruline, textile, natron, dattes, arachide et karité comme des véritables pôles économiques de compétitivité dans les régions où elles sont produites (PND 2017-2021). En termes d'implications de politique économique, les investissements du pays pourraient s'orienter dans ces secteurs pour permettre au pays de tirer profit de la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

Cependant, les secteurs exposés à l'effet des importations tels que le sucre, le ciment et la farine pourraient enregistrer un déclin si des politiques en matière d'amélioration de productivité de ces secteurs ne sont pas mises en œuvre par les autorités du pays.

Enfin, la mise en œuvre de la ZLECAf est susceptible d'accélérer la circulation de personnes. De ce fait, certains secteurs d'activités, peu professionnalisés au Tchad, comme le bâtiment et l'ingénierie, l'électricité, l'artisanat, la plomberie, etc. sont susceptibles de subir l'effet de la concurrence.

7 Le port le plus proche du Tchad (Douala au Cameroun) se situe à près de 1 000 Km de la capitale tchadienne.

8 D'après le FMI (2013), les ressources pétrolières ont représenté 75% des recettes budgétaires, 90% des exportations et 30% du PIB sur la période 2004-2013.





CHAPITRE III: LA ZLECAF ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU TCHAD

La mise en œuvre de la ZLECAF est susceptible d'entraîner une réallocation sectorielle des activités. Ce changement est associé à une expansion des secteurs ayant un score d'Avantage Comparatif Révélé et à un déclin des secteurs peu compétitifs. Ainsi, en termes de conditions de travail, la mise en œuvre effective de la ZLECAF affectera différemment les revenus des travailleurs en fonction de leurs secteurs d'activités. En outre, les conditions de travail ne sont pas les mêmes selon les secteurs dans ce sens où certains secteurs sont plus exposés au risque de travail que d'autres.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse des conditions de travail dans trois villes au Tchad. L'objectif est d'identifier les conditions de travail par secteurs d'activités pour la prise en compte des droits fondamentaux des travailleurs selon les secteurs. Les données utilisées proviennent d'une enquête de terrain organisée dans le cadre de la présente étude.

1

La qualité du travail et ses implications pour la ZLECAF

La qualité du travail concerne la qualité de la vie au travail. Elle fait référence à la personnalisation, la santé, le développement des capacités, l'apprentissage, la construction de projets professionnels. Dans ces extensions, la notion de qualité du travail peut être assimilée avec celles de « travail durable », ou de « travail décent ». Elle dépend de deux facteurs environnementaux, à savoir :

- les conditions de travail et
- la rémunération à la performance.

Selon ces deux paramètres, la qualité du travail peut être améliorée de façon significative et conduire à une situation classique gagnant-gagnant. D'après Yves Clot, la qualité de vie au travail et la qualité du travail ne sont pas suffisamment reliées dans les esprits. Et séparer ces deux notions revient à séparer la santé et la performance. La performance étant considérée ici comme l'efficacité individuelle.

Elle implique des opportunités pour un travail qu'il soit productif et fournit un revenu juste, une sécurité au lieu du travail et une protection familiale pour les familles, des meilleures perspectives pour le développement personnel et l'intégration sociale, la liberté pour les gens d'exprimer leurs préoccupations, organiser et participer dans les décisions qui

affectent leurs vies et égalité de traitement et d'opportunités pour tous les hommes et femmes (OIT).

De ce fait, la protection sociale des travailleurs constitue l'instrument par excellence afin d'assurer la qualité du travail. La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux travailleurs de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, etc.). La protection sociale a donc à la fois des objectifs matériels (permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, âgés ou chargés de familles nombreuses, par exemple) et des objectifs sociaux (réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenu leur permettant d'être intégrés à la société).

La faible protection sociale dont bénéficient les travailleurs pourrait-elle être justifiée par la théorie des contrats implicites ? Cette thèse soutient l'idée que les ententes non formelles entre les entreprises et leurs employés est un équilibre dans le sens où ces derniers sont averses



aux risques de perte de salaire (Stiglitz, 2000). Dans ce contexte, les travailleurs sont plus enclins à travailler pour les entreprises qui leur garantissent un salaire stable du fait qu'ils ont une aversion aux risques de fluctuations du marché du travail et ce, indépendamment du paquet minimum de protection sociale qu'ils peuvent bénéficier.

Enfin, la qualité du travail est aussi associée au degré et la récurrence des risques dont sont exposés les travailleurs. Les principaux risques couverts par la protection sociale sont les suivants : la santé, la famille, la vieillesse, le logement, l'emploi, la pauvreté et l'exclusion sociale. Par ailleurs, l'accident au travail fait partie des risques majeurs encourus au quotidien par les employées. Il peut être source d'un handicap permanent ou temporaire et contraindre la personne à l'extrême à ne plus exercer le même emploi ou un autre.

Ces informations issues des huit (08) conventions fondamentales de l'OIT, ratifiées par le Tchad, ont permis d'élaborer les questionnaires utilisés pour collecter les données de terrain.

2**Enquête sur les conditions de travail**

L'objectif principal de l'enquête de terrain est d'étudier les conditions de travail dans les secteurs susceptibles de se développer avec la mise en œuvre de la ZLECAF au Tchad. Ces secteurs ont été préalablement ciblés sur la base d'une analyse des données du commerce extérieur du Tchad. L'idée de l'enquête est d'analyser les différents risques (accidents, maladies, etc.) auxquels sont exposés les travailleurs et leur protection sociale dans ces secteurs.

2.1. La méthodologie de l'enquête

La méthodologie mobilisée pour cette enquête se situe à trois (03) niveaux, à savoir:

- la recherche documentaire;
- la formation et le déploiement des enquêteurs sur le terrain; et
- la collecte et le traitement de données.

La recherche documentaire a consisté à faire la revue des huit (08) conventions fondamentales de l'OIT dans le but de comprendre les défis liés à la qualité du travail et aux droits fondamentaux des travailleurs. Ces informations ont servi à la formulation des deux questionnaires utilisés pour la collecte de données sur le terrain.

Après la formulation des questionnaires, dix (10) personnes ont été formées pendant une journée sur la maîtrise des deux (02) questionnaires. La formation est assurée par le chercheur principal, assisté par deux personnes-ressources (un statisticien et juriste du droit de travail). La formation est suivie par une enquête pilote qui a duré une demi-journée dans le but de tester les outils de collecte. Ainsi, une session de restitution a permis de corriger les imperfections et apporter de compléments d'information aux enquêteurs. Enfin, le déploiement des enquêteurs est fait suivant le tableau 4.

Chaque agent de terrain a signé un contrat de travail avant de descendre sur le terrain.

La collecte a été faite à l'aide des tablettes et ce dans le but de minimiser au maximum les erreurs, et d'assurer un contrôle efficace sur la qualité des données recueillies.

Tableau 4 : Répartition géographique des agents de terrain

Type	Nombre	Nombre de femmes	Dont ...		
			N'Djamena	Abeché	Moundou
Enquêteur	7	3	3	2	2
Superviseur	3	1	1	1	1
Total	10	4	4	3	3



2.2. Couverture géographique

L'enquête a couvert trois villes du Tchad que sont N'Djamena, Abeché et Moundou. Ces trois villes ont des spécificités pouvant permettre de capter l'hétérogénéité de la structure de production de l'économie nationale. Plusieurs raisons motivent le choix de la capitale N'Djamena :

- il s'agit de la capitale du pays où la législation du travail est susceptible d'être plus appliquée que partout ailleurs ;
- elle compte la proportion la plus élevée des entreprises formelles ; et
- l'action syndicale est plus observée dans la capitale.

La ville d'Abeché est choisie par rapport à sa situation géographique. En effet, c'est la plus grande ville économique la plus proche des deux frontières du pays que sont la Lybie et le Soudan. Ainsi, le commerce transfrontalier, en plus d'être développé, implique une migration de la main-d'œuvre.

Enfin, la ville de Moundou, appelée capitale économique du Tchad, est caractérisée par la polarisation des activités économiques par les grandes unités de production (Coton Tchad, MCT, etc.) et le secteur agricole en raison de son potentiel agricole.

2.3. Unité d'observations

L'unité d'observation est constituée de personnes en situation d'activités indépendamment du secteur d'activités et du type d'employeur (privé, public, indépendant). Une restriction a été imposée également sur la période de chômage pour ne considérer que les personnes ayant un

emploi au moment de l'enquête ou ayant cessé d'exercer un emploi au cours des six (06) derniers mois. Ce choix se justifie par le fait qu'une personne en chômage depuis plus de 6 mois pourrait oublier certaines informations concernant son dernier emploi. Par ailleurs, aucune restriction n'est faite sur l'âge dans le but de capter le phénomène relatif au travail des enfants.

Un questionnaire semi-directif a été adressé aux responsables de l'inspection du travail dans les trois villes considérées.

2.4. Technique d'échantillonnage

En l'absence d'une base de données sur le sujet étudié, nous avons utilisé un échantillonnage aléatoire simple. En d'autres termes, les répondants ont été choisis au hasard. Toutefois, des consignes ont été données aux agents de terrain pour tenir compte de la représentativité de tous les secteurs d'activités, les quartiers et les sexes. Les superviseurs ont la charge de veiller au respect de ces consignes. Pour ce faire, les superviseurs analysent les données collectées à la fin de chaque journée pour s'assurer du respect de ces consignes.

3

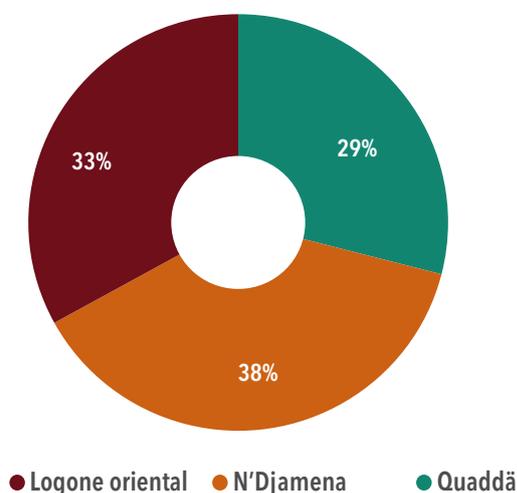
Analyse de données

3.1. Caractéristiques de la population

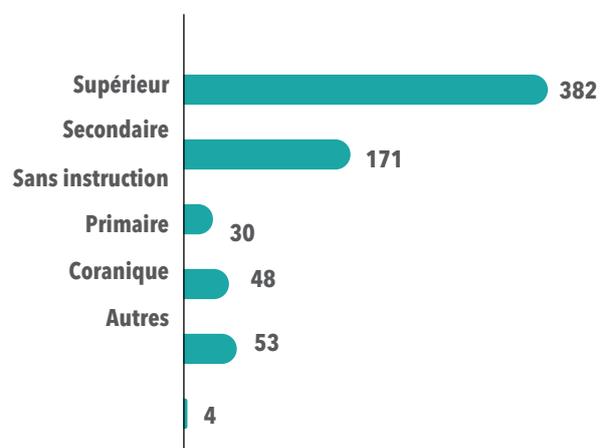
688 individus ont été enquêtés lors de l'opération de collecte de données. Les principales caractéristiques de la population enquêtée est résumée dans la figure 19.

Figure 19 : Caractéristiques de la population enquêtée

a) Répartition de la population par province

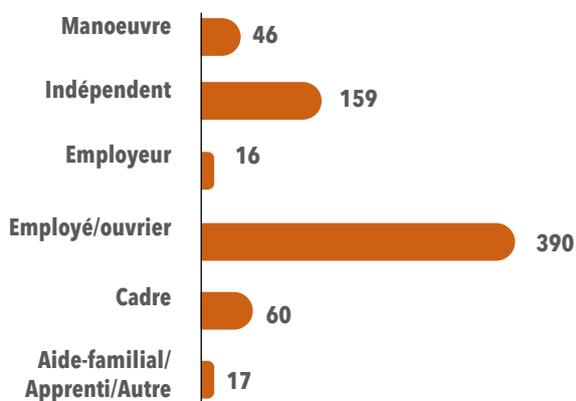


b) Répartition de la population par niveau d'instruction

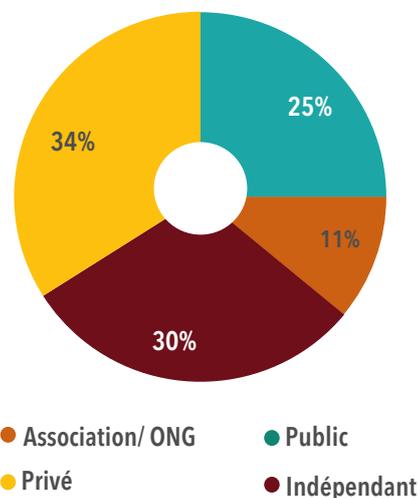




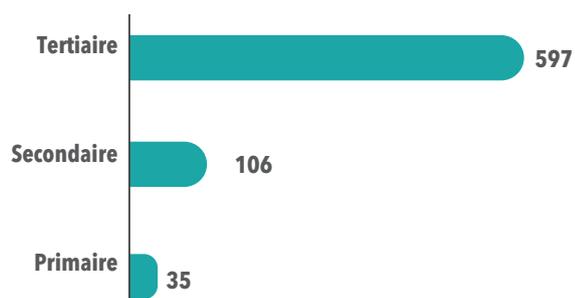
c) Répartition de la population par catégorie socio-professionnelle



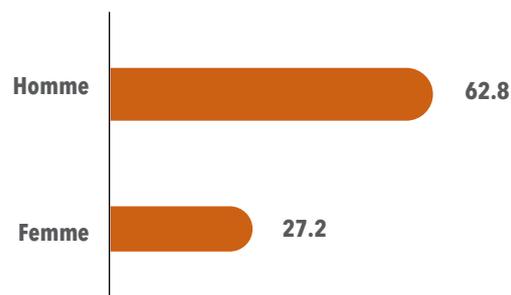
d) Répartition de la population par type d'employeur



e) Répartition de la population par secteur d'activités



f) Répartition de la population par sexe



D'après cette figure, nous avons un échantillon relativement équilibré, respectant plus ou moins le poids démographique de chaque province. L'échantillon est dominé par de personnes ayant le niveau supérieur (55,5%), suivi du secondaire (24,9%) et des sans instructions (4,4%). La répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle fait ressortir une forte représentation de la catégorie employé/ouvrier, suivi de la catégorie cadre et de celle de manœuvre. La répartition de l'échantillon selon le type d'employeur monte que 34% des enquêtés sont du privé, 30% des indépendants et 25% du public. Le choix d'avoir une forte représentation des deux premières modalités s'explique par le fait que le respect des droits fondamentaux peut varier dans le privé et chez les indépendants, ce qui n'est pas le cas du secteur public. La ventilation de l'échantillon selon le secteur d'activités met en

évidence une forte représentation de personnes travaillant dans le tertiaire, suivi du secondaire et du primaire. La faible représentation du secteur primaire pourrait s'expliquer le fait que l'enquête a été réalisée dans les villes. Enfin, la répartition de l'échantillon selon le sexe montre que 27,2% des interviewés sont des femmes. Cette situation s'explique par le fait que les femmes s'occupent généralement des travaux domestiques, alors que la méthodologie de l'enquête a consisté à interviewer les personnes rencontrées dans les rues.

L'âge moyen des répondants est de 36 ans avec un minimum de 18 ans et un maximum de 67 ans. La structure de la variable âge est à peu près équivalente dans les trois provinces.



3.2. Liberté syndicale et protection du droit syndical

D'après les résultats de l'enquête, sur les 688 personnes interviewées, 256, soit 27% affirment qu'il existe un syndicat des travailleurs chez leur employeur. Dans cette étude, le mot syndicat renvoie, en plus des structures syndicales formellement reconnues, à des mutuelles et autres organisations ayant pour objectif la défense des intérêts matériels et moraux des membres. Par ailleurs, quant à l'adhésion à ces organisations syndicales, seuls 42% des travailleurs affirment être membres. Ces statistiques doivent interpellier la confédération des organisations syndicales du pays eu égard au faible taux de syndicalisation constaté. En ce qui concerne les raisons avancées pour ne pas adhérer à un syndicat, il ressort qu'il s'agit d'un problème de communication car ces organisations ne sont pas connues par les travailleurs. Il est également signalé le problème lié au manque d'intérêt.

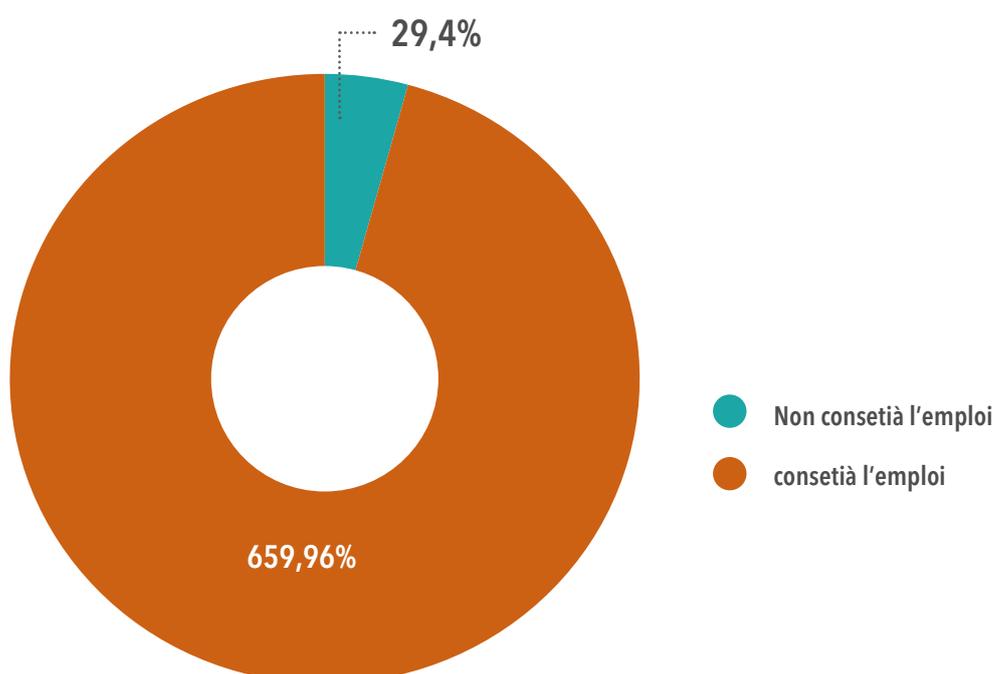
Nous constatons que seuls 11% des répondants ont affirmé avoir participé à une action syndicale au cours des six derniers mois. Les données montrent qu'il s'agit essentiellement des personnes travaillant dans le secteur public. Pourtant, 467 personnes sur les 688 estiment avoir le droit de revendiquer leur droit. La nature de l'action syndicale la plus dominante est une lettre de revendication adressée à l'employeur, suivi de la grève et de la négociation.

En ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des travailleurs, 15 répondants ont affirmé avoir subi de préjudices en raison de leur engagement syndical au cours des six derniers mois précédant l'enquête. Les principaux préjudices concernent les menaces et les intimidations. Ces préjudices sont subis principalement par les personnes ayant un niveau supérieur, du secteur public et du secteur tertiaire. En termes d'implications, ces catégories de personnes doivent davantage être protégées par leurs syndicats.

3.3. Conditions et qualité du travail

La qualité de l'emploi est appréhendée par plusieurs variables dans cette étude. Sur l'ensemble de l'échantillon considéré, 4% de personnes n'ont pas consenti à leur emploi. Ces personnes exercent l'emploi qu'ils détiennent par manque d'autres opportunités et donc en attente de meilleures opportunités d'emplois. Cette statistique est sensiblement la même quelle que soit la province considérée. En considérant le niveau d'instruction, nous constatons que le taux de non-consentement à l'emploi est plus élevé chez les personnes ayant un niveau supérieur. Ce taux est nul (0%) chez les personnes sans instruction. En ce qui concerne la ventilation du taux de non-consentement à l'emploi, nous constatons qu'il est plus élevé dans le secteur primaire.

Figure 20 : Taux de consentement à l'emploi





Une deuxième façon d'évaluer la qualité du travail est de savoir si les travailleurs sont rémunérés ou non. Les données montrent que 5% des répondants ne reçoivent pas de rémunération pour leur travail. Cette situation concerne les personnes ayant un niveau d'éducation secondaire, le secteur tertiaire, le secteur privé et les indépendants. Nous approchons également la qualité du travail par le niveau de rémunération perçu au niveau du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Les données disponibles montrent que 25% des répondants sont rémunérés en dessous du SMIG. Les catégories les plus exposées sont présentées dans le tableau 4. Par ailleurs, 18,3% des répondants considèrent qu'ils ne sont pas satisfaits de leur niveau de rémunération.

Tableau 5 : Proportion de personnes ayant une rémunération inférieure au SMIG

Catégories	Les plus exposées	Taux (en %)
Province	Ouaddaï	43,3
Niveau d'instruction	Secondaire	36,3
Secteur d'activités	Primaire	40,0
Type d'employeur	Indépendant	49,8
Catégorie socio-professionnelle	Indépendant	50,6
Total		25,0

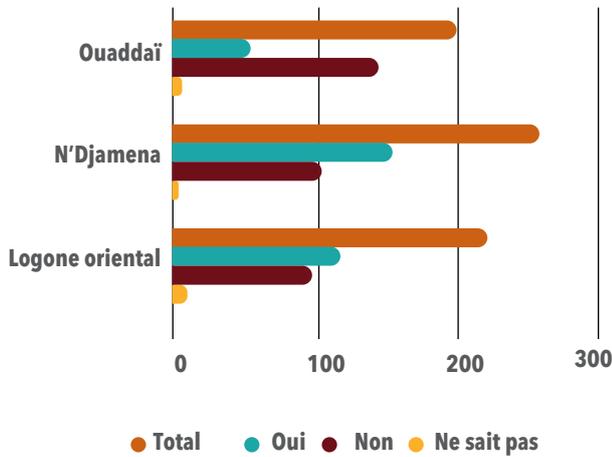
La détention d'un contrat de travail représente l'existence d'une relation contractuelle entre l'employeur et le travailleur. Il s'agit d'une exigence légale. Les données d'enquête révèlent que 50,6% des enquêtés n'ont pas un contrat de travail. La ventilation de ces personnes par certaines catégories montre que les plus concernés sont la province du Ouaddaï, les personnes ayant un niveau d'instruction du supérieur, le secteur tertiaire et les indépendants.

51,3% de répondants travaillent au-delà de l'heure légale qui est de 39 heures par semaine. Ce phénomène concerne plus la province du Logone oriental (63,4%), suivi du Ouaddaï (57,4%) et de N'Djaména (36,3%). Par secteur d'activités, les personnes travaillant dans le tertiaire (52,8%) sont les plus concernées. Selon le type d'employeur, ce phénomène est particulièrement observé dans la catégorie des indépendants (58,7%), suivi du privé (53,9%).

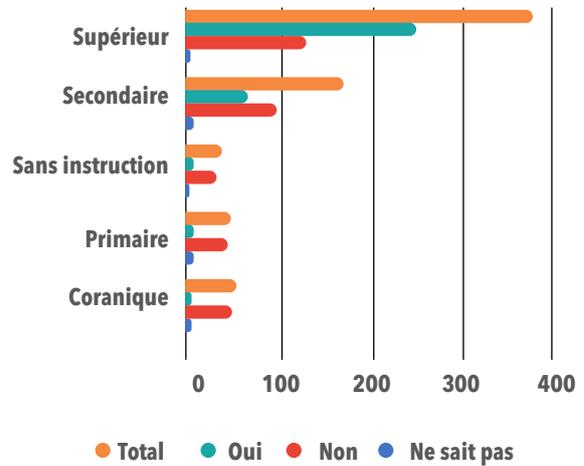


Figure 21: Détention de contrat de travail selon certaines catégories d'enquêtés

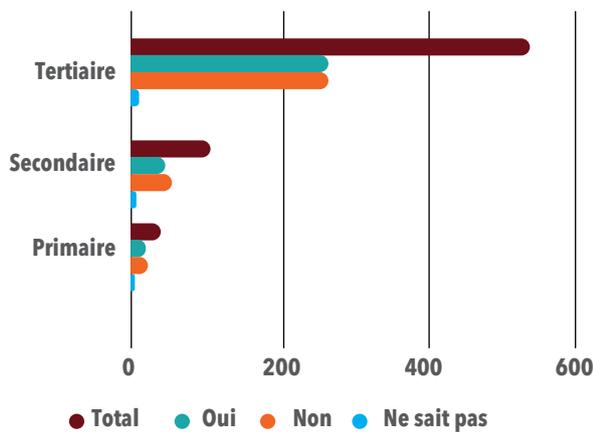
Selon la province



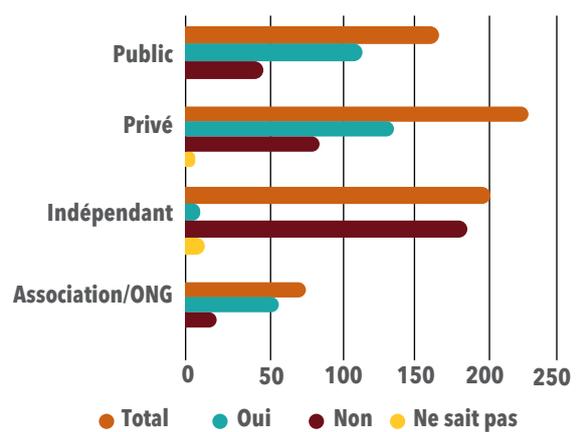
Selon le niveau d'instruction



Selon le secteur d'activités



Selon le type d'employeur



72,5% de répondants affirment travailler en continu dans la journée, sans bénéficier de pause. Par province, ce phénomène est observé particulièrement à N'Djaména (79,4%), suivi du Ouaddaï (73,8%) et du Logone occidental (63,4%). Par ailleurs, le tertiaire est le secteur d'activités le plus concerné par cette situation (71,8%). En termes de type d'employeur, c'est l'association/ONG qui domine (91,3%), suivi du public (84,7%) du privé (69,4%).

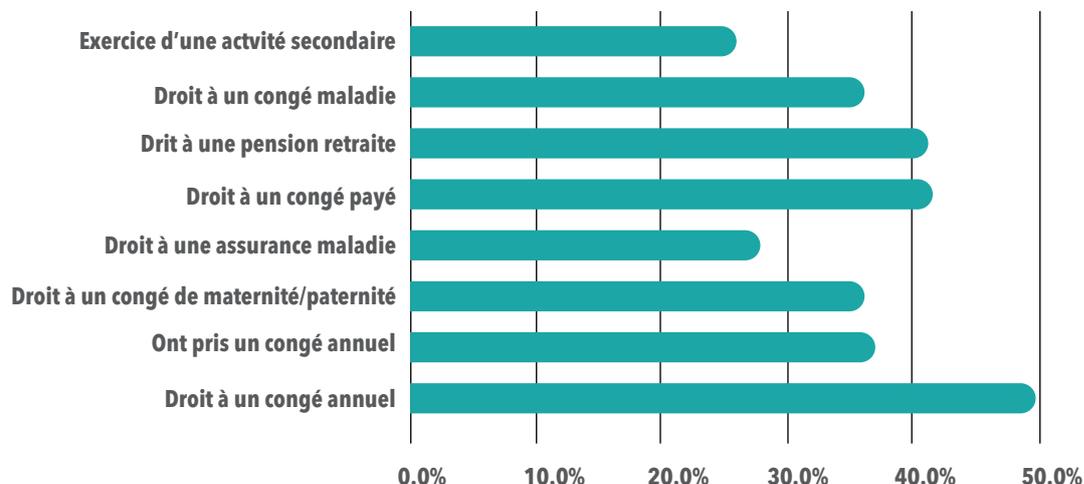
La figure 22 montre que 49,9% des enquêtés estiment ne pas avoir droit à un congé annuel. En revanche, parmi ceux qui ont affirmé avoir droit à un congé annuel, seuls 37,1% en ont recouru au cours des six derniers mois. Cette statistique est sensiblement la même quel que soit le secteur d'activités considéré. Moins de la moitié des travailleurs ont droit à un congé de maternité/paternité, droit à un congé maladie, droit au congé payé, droit au congé de maladie, droit à une

pension de retraite. Par ailleurs, moins de 30% d'enquêtés ont droit à une assurance maladie et plus de 35% des employés exercent une activité secondaire.

L'analyse de données montre que ces règles sont plus observées à N'Djaména, suivi du Logone oriental. Les personnes travaillant dans le secteur tertiaire semblent bénéficier plus de ces droits que celles du secteur secondaire et du secteur primaire. Par type d'employeur, ces droits sont plus observés dans le secteur public et les associations et ONG. Le secteur privé s'en sort moyennement bien. Cependant, il convient de signaler la situation inquiétante des indépendants. En considérant les catégories socioprofessionnelles, les cadres et les employés/ouvriers sont les mieux protégés.



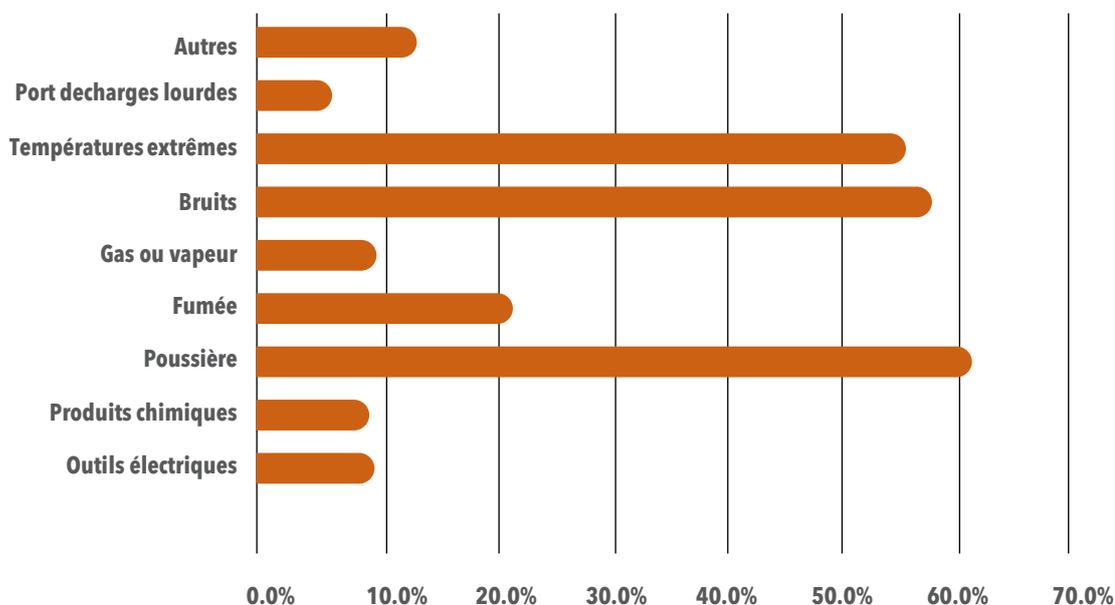
Figure 22 : Conditions de travail relatives aux congés et l'accès à l'assurance



La figure 23 montre que les principaux risques auxquels sont exposés les travailleurs sont la poussière, les bruits, l'extrême température et la fumée. Par ailleurs, seulement 22,8% estiment avoir un dispositif de protection adéquat contre ces risques au travail.

Enfin, 74,4% des travailleurs ont accès à l'eau potable et 71,1% ont accès à des toilettes adéquates dans leur lieu de travail. Toutefois, seuls 21,2% des répondants trouvent que leur cadre de travail est confortable.

Figure 23 : Les différents risques auxquels sont exposés les travailleurs





3.4. Gestion des conflits au travail

Les sources des conflits au travail sont aussi nombreuses que les modes opératoires de leur gestion. Cette section s'intéresse à la fréquence des conflits au travail, leur nature et le mode opératoire de leur règlement.

Au cours des six derniers mois précédant l'enquête, 33 travailleurs, soit 4,8% ont déclaré connaître un conflit lié à leur travail. La quasi-totalité de ces conflits est liée à l'interprétation du contrat. En ce qui concerne le mode opératoire de gestion de ces conflits, 90,9% des cas sont résolus par l'entente à l'amiable, seul 1 conflit est résolu à travers l'intervention de l'inspection du travail. La faible implication de l'inspection du travail dans la gestion des conflits au travail a été relevé par les responsables de ces structures dans les trois provinces.

L'accident de travail est le plus souvent considéré comme une source majeure de conflit au travail. Les données d'enquête révèlent que 52% des répondants, soit 7,6% ont connu un accident de travail au cours des six derniers mois précédant l'enquête. Il convient de noter que 63,5% des accidents signalés n'ont pas produit un effet permanent. Un seul accident s'est traduit par un handicap contraignant le travailleur à chercher un travail dans un autre secteur d'activités. En termes de protection de l'employeur en pareille circonstance, seuls 44,2% des accidents sont pris en charge par les employeurs. 5 des 52 cas d'accidents sont transformés en conflit au travail, gérés à l'amiable.

3.5. Inspection du travail et gestion de la relation employeurs-travailleurs

L'inspection du travail est présente dans la plupart des grandes villes et compte généralement au moins 4 personnes en province. Ce nombre est plus élevé à N'Djamena où l'on compte environ 6 personnes au sein de l'institution. Elle a trois missions principales qui sont:

- (i) contrôler l'application de la législation du travail en vigueur en République du Tchad;
- (ii) conseiller les partenaires sociaux et
- (iii) concilier les conflits du travail.

Le personnel de l'inspection indique ne pas visiter

régulièrement les entreprises. Ces difficultés sont liées au manque de personnel et moyens de transport adéquats, à la non-adoption d'un statut particulier ainsi qu'aux pressions politiques sur les dossiers. La prédominance du secteur informel constitue aussi un frein à l'exécution des tâches car les entreprises informelles n'ont généralement pas d'adresse fixe.

Bien que les conflits soient rares, le personnel des inspections du travail reconnaît qu'il traite quelque fois des conflits individuels ou collectifs des fonctionnaires de l'Etat, des employés du secteur privé ainsi que ceux des ONG. Toutefois, l'inspection du travail, en sa qualité de conciliateur, ne prend pas de décisions mais fait des tentatives de conciliation dont l'issue dépend de la disponibilité des parties en conflit. Si les deux parties sont disposées à trouver une solution, une conciliation amiable (par procès-verbal ou par règlement) est souvent trouvée. Mais en cas de désaccord de l'une des parties, il y aura une non-conciliation. Dans ce cas, le dossier sera transmis au tribunal.

L'inspection produit généralement deux types de rapport sur ces activités : les rapports semestriels et rapports annuels. Ces rapports évoquent des difficultés rencontrées, du nombre de plaintes traitées ou non traitées, etc.

Le manque de moyens logistiques et financiers, et la prédominance du secteur informel constitue une entrave au bon fonctionnement des inspections. Pour rendre l'inspection du travail efficace, il faudrait donc veiller à:

- Une coordination efficace entre les différentes composantes de l'inspection;
- Mettre sur place un mécanisme de suivi des inspections du travail;
- Doter les inspecteurs du travail d'un statut particulier;
- Fournir un soutien logistique et financier nécessaire pour le travail;
- Respecter la convention 81 de l'OIT.

Afin d'améliorer la qualité de la relation entre employeur et employé, les inspecteurs suggèrent de prodiguer davantage de conseils aux partenaires et mener des activités anticipatoires aux potentiels problèmes qui peuvent surgir entre employeur et employé.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'entrée en vigueur de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), le 1^{er} janvier 2021, a relancé le débat sur les effets du libre-échange sur une série de variables domestiques.

Ce débat porte sur :

- (i) la ZLECAF et la création de commerce intra-africain eu égard au faible volume des échanges intracontinentaux;
- (ii) la ZLECAF et les performances économiques du continent dans un contexte pandémique marqué par la COVID-19;
- (iii) la ZLECAF et la convergence des législations et normes du travail;
- (iv) les effets distributifs de la ZLECAF; et
- (v) la ZLECAF et les syndicats.

En outre, la littérature a identifié quatre canaux par lesquels les travailleurs et les organisations syndicales sont affectés par l'intégration économique, à savoir:

- (i) le pouvoir de négociations collectives et la protection sociale des travailleurs dans un contexte de libéralisation des échanges;
- (ii) le libre-échange et la convergence des normes du travail;
- (iii) la migration économique associée à la libre circulation des personnes ; et
- (iv) les effets distributifs sectoriels du libre-échange sur le bien-être des travailleurs.

A l'instar des 54 pays membres de la ZLECAF, ce débat est d'actualité au Tchad. Ainsi, cette étude s'intéresse aux effets potentiels de la ZLECAF sur les conditions de vie et de travail au Tchad. L'objectif principal est d'analyser la manière dont la mise en œuvre de la ZLECAF va interagir avec la structure productive et les flux commerciaux du Tchad avec ses partenaires et leurs implications pour les travailleurs et les organisations syndicales. En particulier, suivant la littérature, la mise en œuvre de la ZLECAF est susceptible de créer

l'expansion de certains secteurs d'activités en raison de leurs avantages comparatifs révélés et le déclin d'autres en raison de leur faible compétitivité, entraînant une réallocation sectorielle de la main d'œuvre. Pour ce faire, la méthodologie mobilisée est basée sur:

- (i) une revue de littérature;
- (ii) des échanges avec des parties prenantes sélectionnées ; et
- (iii) une collecte de données auprès des travailleurs et des inspections du travail.

L'analyse de données disponibles montre que, à l'instant actuel, la mise en œuvre de la ZLECAF est peu susceptible de booster les échanges commerciaux du Tchad avec les Etats parties en raison des insuffisances constatées en termes de complémentarité productive et de déficit infrastructurel. Il convient de rappeler que ces insuffisances expliquent déjà le faible niveau des échanges du Tchad avec les pays de la CEEAC et de la CEN-SAD, deux CER où le Tchad est membre. Il s'agit des défis structurels que le pays est appelé à relever pour espérer tirer parti de la mise en œuvre de la ZLECAF. Aussi, les barrières non tarifaires (insécurité et corruption) constituent des composantes importantes du coût du commerce entre le Tchad et ses partenaires frontaliers et sont susceptibles de limiter l'impact de la ZLECAF sur le commerce intrarégional.

Par ailleurs, l'analyse basée sur les Avantages comparatifs révélés montre que le Tchad pourrait miser sur le coton, l'huile brute de pétrole ou minéraux bitumeux, le bovin et ses dérivées (cuirs et peaux), les matières brutes d'origine végétales et l'or pour tirer profit de la mise en œuvre de la ZLECAF. Autrement dit, ces produits ont un fort potentiel d'exportation et pourraient connaître une expansion avec la mise en œuvre effective de la ZLECAF. En ce qui concerne les matières brutes d'origine végétales, les études disponibles



ont identifié les filières cuir, gomme arabique, sésame, oignon, ail, blé, canne à sucre, riz, spiruline, textile, natron, dattes, arachide et karité comme des véritables pôles économiques de compétitivité. En revanche, les secteurs exposés à l'effet des importations tels que le sucre, le ciment et la farine pourraient enregistrer un déclin si des politiques en matière d'amélioration de productivité de ces secteurs ne sont pas mises en œuvre par les autorités du pays.

Les données d'enquête ont permis de mettre en évidence les faits suivants:

- (i) une faible syndicalisation des travailleurs dans les trois provinces en raison principalement d'un problème de communication des organisations syndicales et du manque d'intérêt pour les travailleurs;
- (ii) une faible protection sociale des travailleurs (niveau du salaire, contrat de travail, horaires de travail, assurance maladie et congés),
- (iii) les principaux risques auxquels sont exposés les travailleurs sont la poussière, les bruits, l'extrême température et la fumée avec un faible taux de protection contre ces risques;
- (iv) les catégories méritant une attention particulière en termes de protection sociale sont les secteurs tertiaire et primaire, les travailleurs indépendants, la province du Ouaddaï et la capitale N'Djamena ne se distinguant pas significativement des autres provinces; et
- (v) le mode opératoire de règlement de conflits au travail est l'entente à l'amiable avec un faible rôle de l'inspection du travail en raison des ressources humaines et matérielles limitées.

Par ailleurs, il convient de signaler que les échanges ont permis de comprendre que les principaux acteurs de mise en œuvre de la ZLECAf ne sont pas suffisamment informés de ce processus. D'où l'importance de renforcer la communication sur l'accord portant création de la ZLECAf et ses défis pour les opérateurs économiques et les organisations de la société civile.

Enfin, la présente étude formule les recommandations suivantes:

- (i) pour faire de la ZLECAf un instrument de promotion de développement et d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté, les pays africains doivent s'efforcer à combler les déficits infrastructurels et productifs à travers l'exportation des produits à fort coefficient de travail, comme les produits agricoles et les articles manufacturés de base et de créer une chaîne de valeur régionale:
- (ii) mettre un accent particulier sur la protection sociale des travailleurs dans les secteurs identifiés potentiellement expansionnistes avec la mise en œuvre de la ZLECAf,
- (iii) rendre efficace le mécanisme de suivi en ligne des barrières non tarifaires qui constituent une composante majeure du coût du commerce; et
- (iv) renforcer la communication sur la ZLECAf auprès des opérateurs économiques et des organisations de la société civile.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Artuc, E (2021). Distributional effects of international trade: Facts and misconceptions. Research & Policy Briefs From the World Bank Malaysia Hub, N°44
- Berechid, M. (2006). Création et détournement de commerce sous l'accord de libre-échange entre le Chili et le Canada.
- Bourque, R (2008). L'action syndicale internationale et transnationale dans le contexte de la mondialisation. *Nouvelles pratiques sociales*, 20 (2), 37-51. <https://doi.org/10.7202/018447ar>
- Carrere, C. (2013). UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? *Revue d'économie du développement*, 21(1), 33-60.
- Clemens, M. A. (2011). Economics and emigration: Trillion-dollar bills on the sidewalk? *Journal of Economic perspectives*, 25(3), 83-106.
- Clemens, M. And Williamson, J. G. (2001). A tariff-growth paradox? Protection's impact the world around 1875-1997.
- CNUCED (2020). « Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : Made in Africa – les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain ».
- Doumbia-Henry, C. and GRAVEL, E. E. (2006). Accords de libre-échange et droits des travailleurs : évolution récente. *Revue internationale du Travail*, 145(3), 211-234.
- Fontanel, J. (2014). Le commerce international est-il un facteur de paix ? *Politique étrangère*, (1), 55-67.
- Frankel, J. A. et Romer, D. H. (1999). Does trade cause growth? *American economic review*, 89(3), 379-399.
- Frankel, J. et Rose, A. (2002). An estimate of the effect of common currencies on trade and income. *The quarterly journal of economics*, 117(2), 437-466.
- Guillaumont, P., Korachais, C. et Subervie, J., 2009. Comment l'instabilité macroéconomique diminue la survie des enfants. *Revue d'Economie du Développement*, 17(1), pp. 9-32.
- INSEED (2015). RAPPORT NATIONAL SUR LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE AU TCHAD
- Lévesque, C. et Murray, G. (2003). Le pouvoir syndical dans l'économie mondiale : clés de lecture pour un renouveau. *La Revue de l'IRES*, 41(1), 1-28.
- López-Córdova, J. E. and, & Meissner, C. M. (2008). The impact of international trade on democracy: A long-run perspective. *World Politics*, 60(4), 539-575.
- López-Córdova, J. E. et Meissner, C. M. (2005). The globalization of trade and democracy, 1870-2000 (No. w11117). National Bureau of Economic Research.
- Martin, P., Mayer, T. et Thoenig, M. (2006). *La mondialisation est-elle un facteur de paix ?* Paris : Editions de la Rue d'Ulm.
- OMS (2002), Réduire les risques et promouvoir une vie saine. Rapport sur la Santé dans le Monde, 2002 : Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002, p. 3.
- Sapir, J. (2007). Libre-échange, croissance et développement : quelques mythes de l'économie vulgaire. *Revue du MAUSS*, (2), 227-247.



ANNEXES

Annexe 1: Structure de la production nationale (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire	53,6	53,3	51,5	52,9	45,7	52,2	50,1	49,6	47,5	47,0	47,5	44,7	48,9
Agriculture	14,6	13,3	12,0	14,1	15,0	19,7	13,2	14,5	17,8	16,7	16,9	18,7	18,8
Exploitation pétrolière	25,7	24,8	25,5	26,1	15,4	19,6	25,0	24,0	16,7	17,4%	17,4	11,3	14,0
Secteur secondaire	9,6	10,0	10,4	10,6	12,2	11,2	11,7	15,5	13,2	13,4	12,8	17,1	15,0
Secteur tertiaire	34,9	35,1	36,0	34,6	39,7	34,2	35,7	32,7	36,5	37,0	37,9	36,6	34,4
Taxes nettes sur les produits	1,9	1,7	2,1	1,9	2,3	2,3	2,6	2,1	2,8	2,6	1,8	1,6	1,6
PIB au prix du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: DEP/Ministère des Finances et du Budget

Annexe 2: Contribution des branches à la croissance du PIB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire	-3,28	-0,40	-1,29	-1,25	11,87	0,98	1,86	-4,37	1,95	6,06	2,31	-0,85
Agriculture	0,62	0,37	3,49	-0,28	10,69	-0,20	3,07	0,48	-2,91	-0,37	2,27	-0,02
Exploitation pétrolière	-4,29	-1,65	-3,31	-0,56	-0,75	-0,29	-1,17	-5,52	4,66	6,59	-0,38	-2,12
Secteur secondaire	0,35	0,87	1,79	-0,91	0,16	1,15	6,75	-3,79	0,75	-2,81	-0,81	-1,21
Secteur tertiaire	-1,54	1,04	1,80	-0,98	4,31	3,04	3,04	0,81	-0,08	-0,60	-4,78	-1,87
Taxes nettes sur les produits	0,41	0,15	-0,04	0,08	0,49	0,10	-0,18	0,32	-0,28	-0,04	-0,40	0,02
PIB au prix du marché	-4,06	1,67	2,26	-3,06	16,83	5,27	11,47	-7,03	2,34	2,61	-3,69	-3,91

Source: DBEP/Ministère des Finances et du Budget

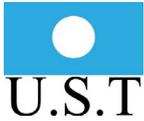


Annexe 3: Partenaires à l'importation et à l'exportation par CER

CER	Exportation en 2018	Importation en 2018
Organisation de la coopération islamique (OCI)	81 546,10	121 774,42
Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)	33 065,73	39 147,20
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	33 065,73	39 119,70
Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	32 448,19	23 837,70
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	9 672,38	21 631,85
Union du Maghreb arabe (UMA)	5 774,89	8 350,43
Union économique et monétaire ouest africaine (UMEOA)	3 171,03	9 829,94
Union européenne au sens des 28 (UE28)	1 733,24	116 384,76
Zone EURO (EURO)	1 707,83	101 444,51
Union européenne au sens des 27 (UE 27)	1 707,83	106 961,47
Accord de Bangkok (Bangkok)	1 706,09	80 871,76
Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)	1 105,24	55 446,65
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)	307,65	3 950,91
Union du Fleuve Mano (UFM)	74,58	26,38
Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDA)	25,65	2 208,90
Association latino-américaine d'Intégration (ALADI)	22,93	7 885,31
Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)		0,02



Annexe 4: Questionnaire individuel



ANALYSE DES EFFETS DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DU CONTINENT AFRICAIN (ZLECAF) SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL AU TCHAD

Cette enquête est réalisée dans le cadre du projet « Évaluer les impacts possibles de la ZLECAf au Tchad, au Ghana, en Namibie, au Rwanda ou en Tunisie et leurs répercussions sur les organisations syndicales de ces pays »

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Ce questionnaire s'adresse uniquement à deux types de personnes :

1. Les personnes ayant un emploi, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (privé, public, indépendant, formel, informel)
2. Les personnes ayant cessé d'exercer un emploi au cours des six (06) derniers mois.

SECTION 0 : IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

S0.1: Situation d'emploi

- En activité
- Sans emploi depuis six (06) mois au maximum

S0.2: Numéro de questionnaire _____

S0.3: Province

- N'Djamena
- Ouaddaï
- Logone oriental

S0.4: Ville _____

S0.5: Sexe

- Masculin
- Féminin

S0.6: Âge (en année révolue) : _____

S0.7: Niveau d'études :

- Sans instruction
- Maternelle

- Primaire
- Secondaire
- Supérieur
- Coranique
- Autres

S0.8: Catégorie socioprofessionnelle :

- Cadre
- Employé/travailleur
- Ouvrier
- Employeur
- Indépendant
- Aide-familial/Apprenti/Autre

S0.9: Zone de résidence :

- Rural
- Urbain



SECTION I: CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOYEUR

S1.1: Type d'employeur:

- Public
- Privé
- Indépendant
- Association/ONG

S1.2: Statut légal (si S1.1 = 2):

- Formel
- Informel

S1.3: Secteur d'activité:

- Primaire
- Secondaire
- Commerce

S1.4: Branche d'activités

- Agriculture
- Elevage, sylviculture, pêche
- Exploitation minière hors pétrole

- Exploitation pétrolière
- Coton fibre
- Produits pétroliers raffinés
- Produits alimentaires, boissons et tabacs
- Autres produits manufacturés
- Electricité, gaz et eau
- Construction
- Commerce
- Hôtellerie et restauration
- Transport
- Communication
- Services financiers
- Services aux entreprises
- Autres services marchands
- Secteurs non marchands

SECTION II: LIBERTÉ SYNDICALE ET PROTECTION DES DROITS SYNDICAUX

S2.1: Existe-t-il un syndicat des travailleurs sur votre lieu de travail ?

- Oui
- Non
- NSP

S2.2: Si oui, êtes-vous membre de ce syndicat ?

- Oui
- Non

S2.3: Si non, pourquoi ?

S2.4: Etes-vous membre d'un autre syndicat ?

- Oui
- Non

S2.5: Avez-vous participé à une action syndicale au cours de ces six derniers mois ?

- Oui
- Non

S2.6: Si oui, quelle est la nature de l'action :

- Grève
- Négociation
- Lettre de revendication
- Autres évènements

S2.7: Estimez-vous avoir la liberté de revendiquer vos droits ?

- Oui
- Non
- NSP



S2.8: Si non, pourquoi ?

S2.9: Au cours des six derniers mois, avez-vous subi des préjudices en raison de votre appartenance à un syndicat ?

- Oui
 Non

S2.10: Si oui, quels sont ces préjudices ?

S2.11: Au cours des six derniers mois, avez-vous été sanctionné en raison d'une action syndicale ?

- Oui
 Non

S2.12: Si oui, quelle est la nature de la sanction ?

SECTION III: CONDITIONS ET QUALITÉ DU TRAVAIL

S3.1: Avez-vous librement consenti à cet emploi ?

- Oui
 Non

S3.2: Si non, pourquoi ?

S3.3: Etes-vous rémunéré pour cet emploi ?

- Oui
 Non

S3.4: Si oui, quelle est la nature de cette rémunération ?

- Salaire
 Nature
 Autre (à préciser)

S3.5: La rémunération que vous recevez pour cet emploi est-elle égale ou supérieure au SMIG ?

- Oui
 Non

S3.6: Si non, pourquoi ?

S3.7: Etes-vous satisfait de cet emploi ?

- Oui
 Non

S3.8: Si non, pourquoi ?

S3.9: Avez-vous un contrat de travail ?

- Oui
 Non
 NSP

S3.10: Travaillez-vous plus de 39 heures par semaine ?

- Oui
 Non
 NSP

S3.11: Avez-vous des pauses pendant les journées de travail ?

- Oui
 Non
 NSP

S3.12: Avez-vous droit à un congé annuel ?

- Oui Non NSP

S3.13: Au cours des six derniers mois, avez-vous eu un congé annuel ?

- Oui
 Non

S3.14: Si non, pourquoi ?



S3.15: Avez-vous droit à un congé de maternité/ paternité ?

Oui Non NSP

S3.16. Avez-vous droit à une assurance maladie ?

Oui Non NSP

S3.17 Avez-vous droit à des congés payés ?

Oui Non NSP

S3.18: Avez-vous droit à une pension retraite ?

Oui Non NSP

S3.19: Avez-vous droit à un congé maladie payé ?

Oui Non NSP

S3.20: Exercez-vous une activité secondaire ?

Oui

Non

S3.21: Existence des installations sanitaires suivantes sur votre lieu de travail:

Présence d'eau potable:

Oui Non

Présence de toilettes adéquates :

Oui Non

Lieu de travail confortable :

Oui Non

S3.22: Etes-vous exposés aux dangers suivants sur votre lieu de travail ?

Outils électriques:

Oui Non

Produits chimiques:

Oui Non

Poussière:

Oui Non

Fumée:

Oui Non

Gaz ou vapeur:

Oui Non

Bruit:

Oui Non

Températures extrêmes:

Oui Non

Transport de charges lourdes:

Oui Non

Chute de mines:

Oui Non

Autre (veuillez préciser) :

Oui Non

S3.23: Autre (veuillez préciser) :

Oui Non

**SECTION IV: GESTION DE CONFLITS AU TRAVAIL**

S4.1: Au cours des six (06) derniers mois, avez-vous connu un conflit lié à votre travail?

Oui Non

S4.2: Si oui, quelle est la nature de ce conflit?

S4.3: Comment avez-vous géré ce conflit?

Entente à l'amiable

Inspection du travail

Tribunal du travail

Autres (à préciser) : _____

S4.4: Avez-vous connu un accident du travail au cours des six (06) derniers mois?

Oui Non

S4.5: Si oui, quels sont les effets de cet accident?

Pas d'effet permanent

Permanent effect

Effet permanent

Capable d'occuper le même travail

Effet permanent, mais possibilité de travailler ailleurs

Effet permanent, empêche de travailler

S4.6: Si oui, avez-vous bénéficié d'une prise en charge?

Oui Non

S4.7: La gestion de cet accident a-t-il fait objet d'un conflit?

Oui Non

S4.8: Comment avez-vous géré ce conflit ?

Entente à l'amiable

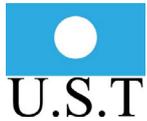
Inspection du travail

Tribunal du travail

Autres (à préciser) : _____



Annexe 5: Questionnaire pour l'inspection du travail



ANALYSE DES EFFETS DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DU CONTINENT AFRICAIN (ZLECAF) SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL AU TCHAD

Cette enquête est réalisée dans le cadre du projet « Évaluer les impacts possibles de la ZLECAF au Tchad, au Ghana, en Namibie, au Rwanda ou en Tunisie et leurs répercussions sur les organisations syndicales de ces pays ».

GUIDE POUR LES ENTRETIENS AVEC LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

SECTION 0: IDENTIFICATION

S0.2: Province: ___ 1. N'Djamena 2. Ouaddaï 3. Logone oriental

S0.3: Ville: _____

S0.4: Fonction du répondant : _____

SECTION I: MISSION DE L'INSPECTION

S1.1: Quand l'inspection du travail a-t-elle été créée dans la province ?

S1.2 : Nombre et composition du personnel de l'inspection du travail ?

S1.3 : Quelles sont les principales missions de l'inspection du travail ?

S1.4 : L'inspection du travail contrôle-t-elle régulièrement les entreprises ?

S1.5 : Quelles sont les difficultés liées à la mise en œuvre des missions d'inspection du travail ?

SECTION II: GESTION DES CONFLITS DU TRAVAIL

S2.1: Quels sont les principaux conflits pour lesquels l'inspection du travail est saisie ?

S2.2 : Quel est le profil dominant des travailleurs/secteurs qui font appel à l'inspection du travail ?



S2.3 : Quel est le mode opératoire dominant pour la transmission des cas à l'inspection du travail ?

S2.4 : Quelles sont les différentes décisions prises par l'inspection du travail dans la gestion des conflits ?

S2.5 : Existe-t-il des rapports périodiques sur les activités de l'inspection du travail ?

SECTION III: DÉFIS ET PERSPECTIVES

S3.1: Quels sont les principaux défis liés au fonctionnement de l'inspection du travail ?

S3.2 : Quelles sont les pistes à envisager pour rendre efficace le travail de l'inspection ?

S3.3 : Comment améliorer la qualité de la relation travailleur/employeur ?

S3.4 : Autres commentaires

